



# MONTAGNE DE REIMS, FORÊT D'EXCEPTION®

## CONTRAT DE PROJET 2019-2024



MONTAGNE  
DE REIMS



DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

# MONTAGNE DE REIMS, FORÊT D'EXCEPTION®

## CONTRAT DE PROJET 2019-2024



## • Index alphabétique des sigles

<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>ADT</b>	Agence départementale de tourisme
<b>AESN</b>	Agence de l'eau Seine-Normandie
<b>AFB</b>	Agence française de la biodiversité
<b>ART</b>	Agence régionale de tourisme
<b>CCGVM</b>	Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne
<b>CENCA</b>	Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne
<b>CDRP</b>	Comité départemental de randonnée pédestre
<b>CD51</b>	Conseil départemental de la Marne
<b>CFT</b>	Charte forestière de territoire
<b>CNERA</b>	Centre national d'études et de recherche appliquée
<b>CNPN</b>	Conseil national de la protection de la nature
<b>COPIL</b>	Comité de pilotage
<b>CR</b>	Conseil régional du Grand Est
<b>CRPF</b>	Centre régional de la propriété forestière
<b>CTL</b>	Comités techniques locaux
<b>DDT51</b>	Direction départementale du territoire de la Marne
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>EEE</b>	Espèces exotiques envahissantes
<b>EEDD</b>	Éducation à l'environnement et au développement durable
<b>FD</b>	Forêt domaniale
<b>FDC 51</b>	Fédération départementale des chasseurs de la Marne
<b>FIBOIS</b>	Fédération interprofessionnelle forêt-bois du Grand Est
<b>FNC</b>	Fédération nationale des chasseurs
<b>GIBCA</b>	Groupement intersyndical des bois de Champagne-Ardenne
<b>GIC</b>	Groupement d'intérêt cynégétique
<b>GRP</b>	Grande randonnée de pays
<b>ICE</b>	Indices de changement écologique
<b>INRA</b>	Institut nationale de la recherche agronomique
<b>IPA</b>	Indice ponctuel d'abondance (méthode d'inventaire de l'avifaune)
<b>LPO</b>	Ligue pour la protection des oiseaux
<b>LVMH</b>	Louis Vuitton Moët Hennessy
<b>LIDAR</b>	Light detection and ranging
<b>MHCS</b>	Moët Hennessy champagne services
<b>ONCFS</b>	Office national de la chasse et de la faune sauvage
<b>ONF</b>	Office national des forêts
<b>PAT</b>	Plan d'approvisionnement territorial
<b>PDIPR</b>	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

<b>PEFC</b>	Programme de reconnaissance des certifications forestières
<b>PNRMR</b>	Parc naturel régional de la Montagne de Reims
<b>PRFB</b>	Plan régional forêt-bois
<b>RBD</b>	Réserve biologique dirigée
<b>RF</b>	Route forestière
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>SIGF</b>	Syndicats intercommunaux de gestion forestière
<b>TER</b>	Transport express régional
<b>TVB</b>	Trame verte et bleue
<b>UFPCA</b>	Union de la forêt privée de Champagne-Ardenne
<b>UT</b>	Unité territoriale

# ● Sommaire

<b>1. PRÉAMBULE</b>	<i>p. 6</i>
<b>2. LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION®</b>	<i>p. 8</i>
2.1. Cadre du label	<i>p. 8</i>
2.2. Le projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception®	<i>p. 9</i>
Périmètre géographique	<i>p. 9</i>
Historique de la démarche et dates clefs	<i>p. 9</i>
Contexte et naissance du Contrat de projet 2019-2024	<i>p. 11</i>
Composition du Comité de pilotage et dispositif de concertation	<i>p. 12</i>
<b>3. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET</b>	<i>p. 14</i>
<b>4. ENGAGEMENTS DU CONTRAT DE PROJET 2019-2024</b>	<i>p. 15</i>
<b>5. LISTE DES ACTIONS PROGRAMMÉES</b>	<i>p. 17</i>
<b>6. SIGNATURES</b>	<i>p. 21</i>
<b>7. ANNEXES</b>	<i>p. 24</i>
A. – Axe 1 : Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace « forêt » en créant une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société	<i>p. 25</i>
I. Favoriser l'accès à la forêt	<i>p. 29</i>
II. Améliorer l'offre de parcours, de randonnée sportive et de sentiers pluri-thématiques	<i>p. 31</i>
III. Participer au développement d'actions culturelles et du tourisme en Montagne de Reims	<i>p. 39</i>
B. – Axe 2 : Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels	<i>p. 42</i>
V. Donner de la visibilité aux forêts domaniales et à Forêt d'Exception	<i>p. 42</i>
VII. Former et sensibiliser les professionnels de la forêt	<i>p. 49</i>
VIII. Sensibiliser le grand public et les scolaires à la forêt et à ses richesses	<i>p. 51</i>
C. – Axe 3 : Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale	<i>p. 54</i>
IX. Améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes par des inventaires	<i>p. 54</i>
D. – Axe 4 : Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation	<i>p. 58</i>
X. Maintenir un investissement d'excellence en faveur de la biodiversité	<i>p. 58</i>
XI. Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique et les pratiques de chasse	<i>p. 65</i>
XII. Mieux valoriser les produits bois afin de favoriser le développement d'une filière courte	<i>p. 67</i>



© S. du Puy/ONF

*Vue sur l'abbaye Saint-Pierre d'Hautvillers de la forêt domaniale d'Hautvillers*

## 1. Préambule

« Forêt d'exception, c'est pas pour des prunes ! »

Le label Forêt d'Exception® attribué aux forêts domaniales de la Montagne de Reims a fait son chemin depuis les prémices du projet en 2011. Depuis 2016, la reconnaissance à l'échelle nationale que constitue le label Forêt d'Exception®, a mis en lumière, aux yeux des habitants eux-mêmes, le caractère exceptionnel de ces forêts et la qualité des actions entreprises pour leur pérennité, leur exploitation et leur ouverture au public.

L'accès en forêt des promeneurs ou des cyclistes est particulièrement amélioré avec les nouveaux circuits d'itinérance tel le sentier du Pic noir mais aussi grâce à la mise en ligne du calendrier des dates de chasse en battue ou à la balade connectée « En forêt de Verzy ».

Les « Rencontres forestières » développées dans le cadre du label ont diffusé de la connaissance sur la variété et l'ancienneté des activités humaines en forêt et notamment sur les liens anciens entre vigne et forêt.

L'exploitation des données recueillies par la prospection LIDAR est particulièrement attendue pour mieux connaître et mieux respecter les traces de ces liens entre hommes et forêt.

Ces forêts ont donc pleinement joué leur rôle de laboratoire d'expérimentation d'une gestion forestière innovante et intégrée dans son territoire. Au vu des effets bénéfiques pour le territoire, les envies sont nombreuses de poursuivre et d'amplifier l'engagement dans cette démarche initiée par l'Office national des forêts et co-animée avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Avec ce deuxième contrat de projet, de nouveaux défis sont à relever :

- élargir les partenariats avec de nouveaux acteurs, parfois éloignés, qui peuvent nous inspirer et s'inspirer de nos actions ;
- accompagner la montée en puissance du Parc naturel régional sur la gestion forestière multifonctionnelle, avec l'élaboration de sa Charte forestière de territoire ;
- poursuivre la mise en œuvre d'actions innovantes en forêt, pour sa gestion et sa valorisation ;
- réaffirmer notre engagement pour préparer la demande de renouvellement de la labellisation en 2021.

Aujourd'hui plus encore qu'en 2016, les attentes de nos concitoyens envers la forêt sont fortes. Les données relatives au réchauffement climatique ou à l'effondrement de la biodiversité, l'envie de se « reconnecter avec la nature » ou le goût pour les constructions en bois nourrissent les regards sur la forêt et ses gestionnaires.

Ainsi, la Forêt d'Exception de la Montagne de Reims est et restera une vitrine pour valoriser notre territoire, et inventer la forêt de demain.

Corinne DEMOTIER

Présidente du Comité de pilotage Forêt d'Exception en Montagne de Reims

Vice-présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maire de Germaine



© C. Manquillet ADT Marne

*Faux de Verzy – Forêt domaniale de Verzy*



À l'échelle de chaque massif, un Comité de pilotage est créé, regroupant les acteurs et les usagers de la forêt : associations, pouvoirs publics, scientifiques, etc. Les membres du Comité de pilotage fixent les grands objectifs de leur travail collectif et les retranscrivent dans un Protocole d'accord.

La stratégie est ensuite déclinée en programme opérationnel. Un Contrat de projet est établi au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée. Il définit les moyens techniques, humains et financiers permettant de réaliser les actions.

À l'issue de ce processus et sur la base d'un Dossier de candidature, le label est attribué pour une période de 5 ans renouvelable, ce qui marque la définition d'une gestion durable en perpétuel souci d'amélioration.

L'historique de la démarche peut être résumé ainsi :

- 2011 : création du Comité de pilotage
- 2013 : signature du Protocole d'accord
- 2015 : signature du Contrat de projet 2014 – 2018
- 2016 : attribution du label par le Comité national d'orientation et rédaction du dossier de candidature
- 2017 : cérémonie de labellisation
- 2018 : évaluation du Contrat de projet 2014 -2018
- 2019 : ateliers thématiques et rédaction du nouveau contrat
- 2020 : signature du Contrat de projet 2019 – 2024

Le schéma ci-après présente l'historique complet de la démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims depuis le début jusqu'à ce jour.

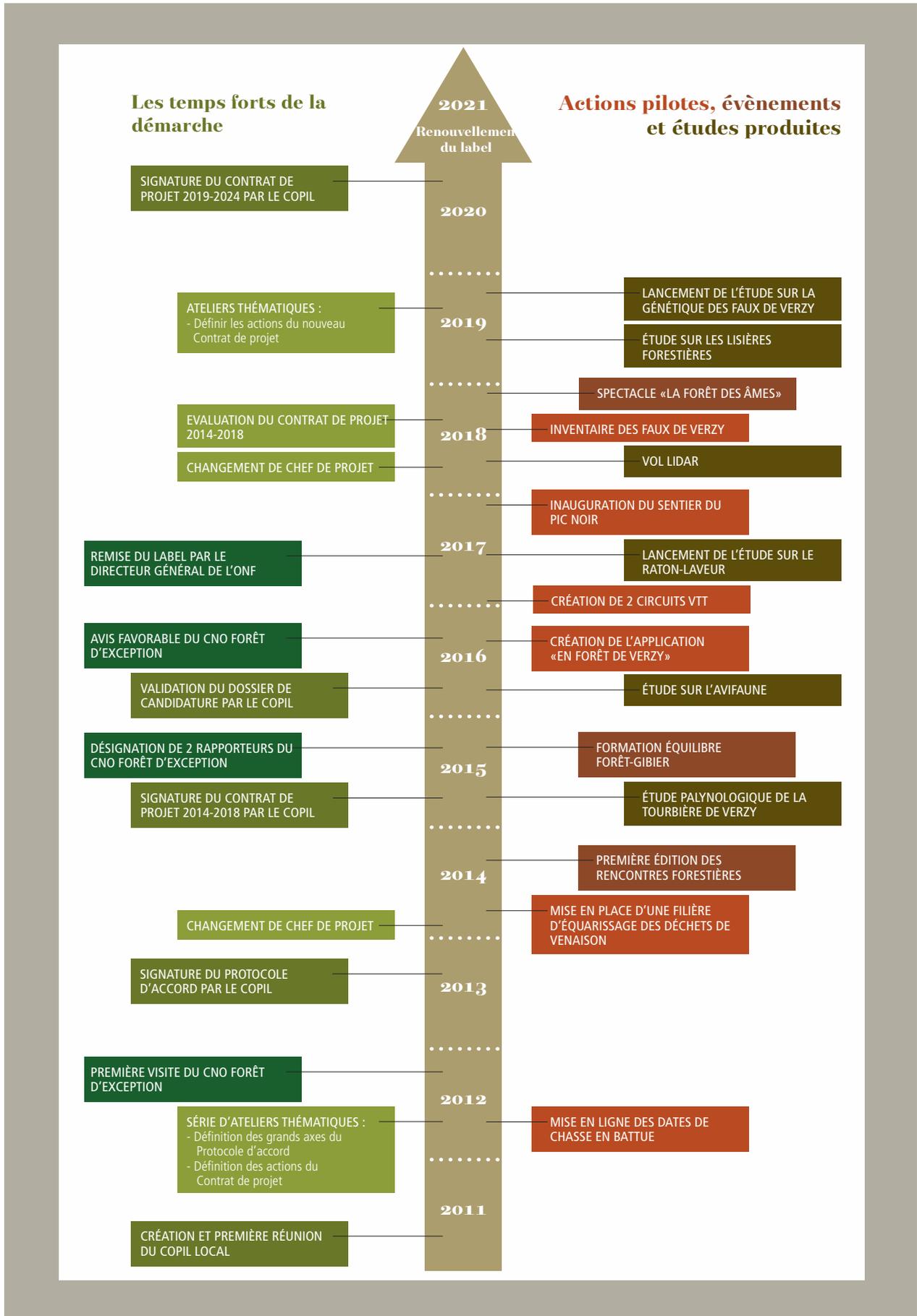
## 2.2. LE PROJET MONTAGNE DE REIMS, FORÊT D'EXCEPTION®

### PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception® concerne les trois forêts domaniales présentes sur le massif forestier de la Montagne de Reims : Hautvillers, Le Chêne à la Vierge et Verzy.

### HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET DATES CLEFS

Animée conjointement par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et l'agence territoriale Aube-Marne de l'ONF, la démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims a été enclenchée en 2011 lors de la création du Comité de pilotage. En l'espace de huit ans, le projet a atteint une certaine maturité : de nombreuses actions pilotes ont vu le jour en parallèle du suivi des différentes étapes vers la labellisation. Le présent Contrat de projet marque le renouvellement de l'engagement à la fois de l'équipe animatrice du label mais aussi des partenaires locaux associés à travers un nouveau programme d'actions.



## CONTEXTE ET NAISSANCE DU CONTRAT DE PROJET 2019-2024

Lors du COPIL plénier du 19 décembre 2018, il a été approuvé de proroger le Contrat de projet 2014-2018 d'une année supplémentaire, de manière à consacrer l'année 2019 à l'élaboration du suivant. Ainsi, le programme du premier Contrat de projet s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2019.

L'évaluation du Contrat de projet 2014-2018 publiée en janvier 2019 a permis de mettre en avant les résultats très positifs de sa mise œuvre et de constater que 87 % des opérations avaient été réalisées ou étaient en voie de réalisation, soit 51 opérations sur 59. Un important travail a été fourni par les partenaires et des opérations d'ampleur ont pu voir le jour autour du projet Forêt d'Exception®. Ces opérations de géométrie variable représentent aujourd'hui un capital d'expériences riche, indicateur de la maturité de notre projet, transférable à d'autres forêts publiques ou privées.

De même, il paraît important de finaliser les opérations en cours de réalisation en les intégrant au nouveau Contrat de projet.

Pour l'évaluation, le choix avait été fait de s'affranchir des indicateurs prévus initialement dans les fiches actions du Contrat de projet 2014-2018 et d'évaluer ces dernières sur l'observation de leur stade de réalisation (réalisé, non réalisé, en cours de réalisation). Le même indicateur sera proposé dans les fiches actions du Contrat de projet 2019-2024.

En 2019, à l'issue de cette évaluation, il a été décidé :

- d'utiliser le programme d'actions 2014-2018 comme base du nouveau Contrat de projet, en conservant les actions restant à finaliser ;
- de reconduire les opérations de type « permanentes » et « périodiques », bien qu'elles aient été réalisées sur la période 2014-2018 ;
- d'inclure les nouvelles opérations qui se dégageront des ateliers thématiques d'avril 2019.

L'étape suivante de la démarche a consisté à préparer les ateliers thématiques afin de soumettre aux avis des partenaires Forêt d'Exception le programme d'actions 2014-2018 et de faire émerger de nouvelles opérations. Ceux-ci se sont déroulés le 11 avril 2019 à la maison du Parc et ont permis d'engendrer une nouvelle ébauche du programme d'actions. Au total, ce sont 19 nouvelles



4<sup>e</sup> édition des Rencontres Forestières

opérations qui viennent enrichir le programme sur des thématiques variées à la fois environnement, patrimoine historique, accueil du public ou intégration du projet Forêt d'Exception® dans son territoire. Certaines d'entre elles pourront démontrer encore une fois la dimension de laboratoire d'innovations que véhicule le label.

D'abord validé par le COPIL restreint, un tableau répertoriant toutes les actions pour la période 2019-2024 a été adressé par courriel à tous les partenaires afin de recueillir leurs avis. Puis, une fois leur validation acquise, la rédaction des fiches action a été lancée avec les différents porteurs de projet et ont fait l'objet de relecture. Le Contrat de projet 2019-2024 est le fruit de ce travail de concertation, de co-écriture et de validation croisée.

En parallèle de l'élaboration de ce nouveau Contrat de projet, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a initié début 2019, la constitution d'une Charte forestière de territoire (CFT) dont l'élaboration durera deux ans. Elle sera nourrie et étroitement liée au label Forêt d'Exception®. Certaines actions du Contrat de projet 2014-2018 ont été transférées vers la CFT car elle offrira un rayonnement plus large de ces actions initiées à l'origine dans le cadre de Forêt d'Exception. La collaboration entre les deux démarches sera officialisée par une signature croisée du plan d'actions de l'une par les partenaires de l'autre.

Enfin, des évolutions contextuelles majeures sont à souligner au cours de ce second Contrat de projet, comme le renouvellement de la Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la révision de l'aménagement forestier (document de référence de la programmation des travaux sylvicoles en forêt publique) de la FD de Verzy. Une étape également cruciale de la continuité de la démarche de Montagne de Reims se présentera en 2021, c'est le renouvellement du label Forêt d'Exception®. Ce second Contrat de projet a été travaillé pour entrer en cohérence avec ces nouveaux enjeux.

### **COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE ET DISPOSITIF DE CONCERTATION**

Le Comité de pilotage plénier Montagne de Reims, Forêt d'Exception® regroupe plus de 35 partenaires. Le COPIL

plénier fixe les orientations stratégiques, conduit la mise en œuvre de la démarche et valide les actions à mener. La présidence est assurée par la vice-présidente du Parc et maire de Germaine, commune du Parc. Il rassemble tous les acteurs locaux engagés dans le projet : institutions publiques, collectivités territoriales, acteurs de la vigne, acteurs forestiers et sylviculteurs, fédérations sportives, associations naturalistes, opérateurs du tourisme et du loisir.

Il est à noter que depuis le dossier de candidature, des modifications ont eu lieu au sein même de celui-ci :

- Valeur Bois a fusionné avec Fibois Grand Est ;
- Reims métropole est devenu le Grand Reims ;
- Envirobot (anciennement Arcad) s'est retiré ;
- Le Comité régional de tourisme (CRT) est devenu l'Agence régionale de tourisme (ART) ;
- Le Comité départemental de tourisme (CDT) est devenu l'Agence départementale de tourisme (ADT) ;
- L'Association sportive et culturelle de Sermiers est proposée pour devenir un nouveau membre.

Le COPIL restreint se compose de l'équipe animatrice de la démarche soit :

- la présidente du COPIL plénier ;
- la directrice de l'agence Aube-Marne de l'ONF ;
- le directeur du Parc ;
- les chargé(e)s de mission du Parc ;
- la cheffe de projet Forêt d'Exception de l'ONF ;
- le responsable d'unité territoriale de l'ONF.

Son rôle est de :

- préparer les différentes étapes de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception® et organiser chaque COPIL plénier ;
- s'impliquer techniquement et financièrement dans la mise en œuvre du programme d'actions Forêt d'Exception® sous le suivi du COPIL plénier ;
- rechercher des partenaires porteurs de projets et faciliter la mise en place d'actions portées par leurs partenaires membres du COPIL plénier.

Des groupes de travail ponctuels se mettent en place dès lors qu'une action implique directement des acteurs particuliers ou nécessite une concertation spécifique.



### 3. Les orientations stratégiques du projet

Afin de garantir le maintien d'un équilibre entre les fonctions environnementales, sociales et économiques de la forêt, et ainsi d'en assurer une gestion durable et multifonctionnelle, des perspectives de long terme ont été définies par le COPIL plénier. Celles-ci sont précisées dans le Protocole d'accord sous la forme d'orientations stratégiques.

Le Protocole d'accord, signé le 2 mai 2013 à l'Abbaye d'Hautvillers, s'adresse ainsi à tous les acteurs du territoire concernés par le projet Forêt d'Exception® et donne

cinq grandes orientations stratégiques dans lesquelles les actions mises en œuvre pour obtenir le label s'inscrivaient, dans la mesure des possibilités techniques et financières des partenaires. Les cinq grandes orientations ont été reformulées en quatre grands axes : les axes 1 et 5 ont été fusionnés dans le Contrat de projet 2019-2024 pour une meilleure cohérence et une répartition plus équilibrée des actions.

**Axe 1** - Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt en créant une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société.

**Axe 2** - Développer les actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels ;

**Axe 3** - Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale ;

**Axe 4** - Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation ;

## 4. Engagements du contrat de projet 2019-2024

Vue la Charte nationale Forêt d'Exception® qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,

Vu le Protocole d'accord signé le 2 mai 2013 à l'Abbaye d'Hautvillers qui marque l'adhésion des signataires à la Charte nationale,

Les signataires du présent Contrat de projet conviennent de ce qui suit :

### **Article 1 – Durée**

Les signataires du Contrat de projet Montagne de Reims – Forêt d'Exception® s'engagent sur la période 2019 - 2024 (six ans), à mettre en œuvre de façon concertée les actions inscrites au Contrat de projet.

### **Article 2 – Contenu**

Le Contrat de projet regroupe les actions définies en concertation avec les partenaires associés à la démarche de labellisation. Il répond aux orientations stratégiques qui ont été fixées par le Comité de pilotage dans le Protocole d'accord et intègre également le suivi et l'animation de la gouvernance locale de la démarche Forêt d'Exception®. Le contenu précis des actions est détaillé au sein de fiches reportées en annexe du présent document. À noter que, si certaines actions sont spécifiques à un axe, d'autres sont naturellement transversales.

### **Article 3 – Financement des actions**

Les porteurs des différentes actions s'engagent à rechercher les moyens et financements nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au Contrat de projet. Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation des instances décisionnaires de sa structure les propositions de contribution relatives aux actions validées par le Comité de pilotage.

Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat et figureront dans les différents dossiers de demande de subvention faites aux partenaires ou dans les conventions passées avec les partenaires financeurs des actions. Le montage des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet. La diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels sera recherchée afin d'assurer la pérennité du Contrat de projet.

### **Article 4 – Exécution**

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées. Dans le cadre de l'exécution du contrat, les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux en faveur du patrimoine culturel et naturel portant sur des terrains domaniaux se feront sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. Des délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage seront toutefois envisageables en fonction de la nature de ces travaux et du contexte de leur réalisation.

### **Article 5 - Actualisation et suivi**

Le Comité de pilotage est chargé de valider l'avancement global des actions qui figurent au programme du Contrat de projet. Le suivi opérationnel des actions pourra nécessiter l'installation temporaire de groupes de travail spécifiques. Des bilans seront établis annuellement jusqu'à la fin de la période de réalisation du Contrat de projet. L'organisation et le rôle des instances de suivi sont explicités en annexe du présent document.

Le Contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Lors du bilan annuel, le Comité de pilotage peut décider de l'inscription d'opérations supplémentaires, ou du report de certaines actions en fonction des moyens mobilisables et de l'évolution du contexte territorial. Toute action ajoutée devra cependant être conforme à l'article 2 du présent contrat.

### **Article 6 – Litige**

Les parties conviennent que toutes contestations qui pourraient s'élever à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourraient pas être résolues de manière amiable seront portées devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.



© S. du Puy/ONF

*Un jour en Forêt d'Exception – FD d'Hautvillers septembre 2018*

## 5. Liste des actions programmées

AXE 1 : PERMETTRE L'ACCÈS POUR TOUS ET LE PARTAGE DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ESPACE FORÊT EN CRÉANT UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS COHÉRENTE SUR LE MASSIF ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Les objectifs à atteindre sont :

- améliorer l'accès à la Montagne de Reims en lien avec les besoins du territoire et des publics ;
- accueillir tous les publics dans l'espace et dans le temps : améliorer la cohabitation des différents usagers (l'exploitation et les travaux forestiers, la chasse et les autres pratiques de loisirs) ;
- canaliser la fréquentation, en développant des réseaux de randonnée, et mailler le territoire ;
- valoriser le patrimoine local (via des sentiers pédagogiques et d'interprétation) en répartissant des équipements d'accueil sur les trois forêts ;
- améliorer l'offre touristique et de loisirs à l'échelle du massif et des villes associées ;
- garantir une offre d'accueil d'excellence au sein des forêts domaniales et valoriser les initiatives en périphérie ;
- améliorer les connaissances sur l'histoire et le patrimoine forestier pour le valoriser.

### FAVORISER L'ACCÈS À LA FORÊT

ACTION 1 - Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales

- Création ou requalification des aires d'accueil en forêt domaniale

### AMÉLIORER L'OFFRE DE PARCOURS ET DE RANDONNÉE SPORTIVE ET DE SENTIERS PLURITHÉMATIQUES

ACTION 2 - Créer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts

- Renouvellement d'une convention d'entretien des circuits VTT
- Maintien d'une offre de circuits VTT de qualité

ACTION 3 - Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut-niveau

- Entretien de la qualité du mobilier et des sentiers touristiques
- Création de nouveaux sentiers thématiques
- Réédition du topoguide « Le Parc à pied »
- Actualisation continue de Geotrek - plateforme pour valoriser l'itinérance

ACTION 4 - Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives

- Mise en ligne des dates de chasse en battue sur le territoire de la Montagne de Reims
- Mise en ligne des exploitations forestières des 3 domaniales
- Réédition d'un guide pratique pour l'organisation de manifestations sportives responsables
- Création et diffusion d'une charte de balisage pour les manifestations permanentes (circuit VTT, pédestres...)
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'acceptabilité des opérations sylvicoles

## ACTION 5 - Créer des formules de séjour touristique

- Création de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims

## **PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET DU TOURISME EN MONTAGNE DE REIMS**

### ACTION 6 - Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier

- Création d'une application numérique multi-thématique
- Diffusion d'une culture scientifique autour des faux de Verzy
- Valorisation des données LIDAR
- Renforcement et valorisation des points de vue en forêt
- Développement d'un événement culturel grand public
- Création d'un spectacle en forêt domaniale ou en lien avec la forêt

## AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA FORÊT À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

Les objectifs à atteindre sont :

- porter et communiquer sur la démarche Forêt d'Exception®
- apporter les informations nécessaires pour comprendre la forêt et ses patrimoines auprès des différents publics (sorties et animations scolaires et grand public, plaquettes d'information) ;
- améliorer la gestion forestière en informant et en formant les professionnels (guides, visites de chantiers exemplaires et innovants) ;
- créer au moins un événement bisannuel de rencontre et d'échange.

## **DONNER DE LA LISIBILITÉ AUX FORÊTS DOMANIALES ET À FORÊT D'EXCEPTION**

### ACTION 7 - Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale

- Mise en place de panneaux de forêt domaniale le long des grands axes routiers et des sentiers
- Mise en place de panneaux d'information sur les zones d'entrée en forêt

### ACTION 8 - Animer le projet Forêt d'Exception® et informer tous les publics de ses enjeux et avancées

- Suivi et animation des démarches de labellisation
- Mise en place d'un réseau social entre les partenaires Forêt d'Exception
- Mise à jour régulière des pages Internet dédiées au projet
- Réédition d'un dépliant de présentation « Forêt d'Exception en Montagne de Reims »
- Organisation d' « Un jour en Forêt d'Exception »
- Organisation des Rencontres forestières
- Présence de stands Forêt d'Exception sur les grands événements du territoire

## ACTION 9 : Inscrire Forêt d'Exception dans les projets de territoire

- Faire le lien entre Forêt d'Exception et la Charte Forestière de Territoire du « Triangle Marnais »
- Faire le lien entre Forêt d'Exception et le Plan Paysage

### **DONNER DE LA LISIBILITÉ AUX FORÊTS DOMANIALES ET À FORÊT D'EXCEPTION**

## ACTION 10 - Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt

- Formation du personnel de l'ONF, intervention des agents auprès des futurs forestiers
- Création de documents de vulgarisation

### **SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES À LA FORÊT ET À SES RICHESSES**

## ACTION 11 - Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public

- Animation nature pour le personnel de la société MHCS
- Création d'outils pour les animateurs et le public

## ACTION 12 - Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/structurer l'animation nature avec les écoles

- Sorties « En quête des secrets de la forêt »
- Sorties « Métier du forestier »
- Participation de l'ONF à la commission « Éducation au territoire »

## AXE 3 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FORÊT EN TANT QUE RESSOURCES ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Les actions à engager viseront à améliorer les connaissances sur :

- La biodiversité ordinaire et extraordinaire pour mieux la préserver, voire l'accroître ;
- La sylviculture permettant d'optimiser la production ;
- La fréquentation des forêts, les pratiques et les attentes des publics.

### **AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES PAR DES INVENTAIRES**

## ACTION 13 : Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims

- Poursuite du programme d'actions Trame Verte et Bleue
- Étude sur la génétique des faux de Verzy
- Synthèse des études biologiques en vue d'une valorisation vers le grand public

## ACTION 14 : Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes

- Actualisation de la cartographie des espèces exotiques envahissantes
- Étude sur l'impact du raton laveur

## AXE 4 : DÉVELOPPER UNE ACTIVITE ÉCONOMIQUE RESPONSABLE, DE LA RESSOURCE JUSQU'AU PRODUIT, GRÂCE À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET À L'INNOVATION

Les actions à engager viseront à :

- Améliorer la gestion et les équilibres naturels qui conditionnent la production (développement et promotion de méthodes alternatives) ;
- Mettre en place des conditions d'exploitation optimales au niveau de la qualité des infrastructures;
- Favoriser une filière courte avec le soutien au développement des entreprises utilisant du bois local.

### **MAINTENIR UN INVESTISSEMENT D'EXCELLENCE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

#### ACTION 15 : Préserver la biodiversité des forêts domaniales

- Maintien d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers
- Finalisation et mise en œuvre des plans de gestion des 2 RBD de Verzy
- Réhabilitation des milieux forestiers associés (mares, clairières, lisières forestières étagées, landes...) en domaniale

#### ACTION 16 : Mieux intégrer le paysage et la prise en compte du changement climatique dans les opérations sylvicoles

- Mise en œuvre des études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers
- Participation au maintien de l'inscription des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières

#### ACTION 17 : Promouvoir l'écocertification PEFC en Montagne de Reims

- Actions de communication en faveur de l'écocertification PEFC
- Formation PEFC des agents forestiers
- Randonnée PEFC

### **AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE ET LES PRATIQUES DE LA CHASSE**

#### ACTION 18 : Optimiser la concertation et la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse

- Renforcement de la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse
- Maintien d'une filière d'équarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims

### **MIEUX VALORISER LES PRODUITS BOIS ET AMÉLIORER LES DESSERTES AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE COURTE**

#### ACTION 19 : Améliorer la valorisation locale du bois

- Expérimentation sur le bois à merrain.

## 6. Signatures

Les signataires du présent contrat sont :

- Les membres du Comité de pilotage représentatifs des différents collèges,
- Les partenaires financiers de la démarche Montagne de Reims, Forêt d'Exception®,
- Les personnes morales animatrices des instances de concertation du territoire.

Fait à ....., le .....

Mme la Présidente du Comité de pilotage Forêt d'Exception  
en Montagne de Reims,  
Corinne DEMOTIER

Mme la Directrice de l'agence territoriale Aube-Marne  
de l'Office national des forêts,  
Clotilde BAYLE

---

M. le Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,  
Dominique LEVÉQUE

---

M. le Préfet de la région Grand Est,  
Jean-Luc MARX

---

M. le Président du Conseil régional du Grand Est,  
Jean ROTTNER

---

M. le Président du Conseil départemental de la Marne,  
Christian BRUYEN

---

M. le Directeur du Vignoble de Veuve Clicquot Ponsardin,  
Romain LE GUILLOU

---

M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière  
du Grand Est,  
Patrice BONHOMME

M. le Président de Fibois Grand Est,  
Thierry FRANCE-LANORD

Mme la Présidente de l'Agence régionale de Tourisme du Grand Est,  
Christine NOIRET-RICHET

---

M. le Maire de Reims,  
Arnaud ROBINET

---

Mme le Maire de Germaine,  
Corinne DEMOTIER

---

M. le Maire d'Hautvillers,  
Patrick LOPEZ

---

M. le maire d'Aÿ-Champagne  
Dominique LEVÊQUE

---

Mme le Maire de Val-de-Livre,  
Philippe RICHOMME

---

Mme le Maire de Mutigny,  
Marie-Claude RÉMY

---

M. le Maire d'Épernay  
Franck LEROY

---

Mme la Présidente du Grand Reims  
VAUTRIN

---

M. le Maire de Verzy  
Guy FLAMAND

---

M. le Président du Syndicat Intercommunal  
de Gestion Forestière de la Charmoise  
Franck CALLENS

---

M. le Président du Syndicat Intercommunal  
de Gestion Forestière de Trépail  
Arnaud BEAUFORT

---

M. le Président de la Fédération départementale  
des Chasseurs de la Marne,  
Jacky DESBROSSE

---

M. le Président du Groupement de Gestion  
et de Développement Forestier de la Marne,  
Bernard LISCH

M. le Président des Communes Forestières de la Marne  
Joël DUVIVIER

---

M. le Président de l'Union des Sylviculteurs de la Marne,  
Michel THIRION

---

Mme la Présidente de l'Agence de Développement Touristique  
de la Marne,  
Amélie SAVART

---

M. le Président du Comité départemental de Randonnée pédestre  
de la Marne,  
Frédéric BROUET

---

Mme la Présidente du Comité départemental de Cyclisme  
de la Marne,  
Catherine BARDIN

---

M. le Président du Comité départemental de Cyclotourisme  
de la Marne,  
Gabriel BARILLET

---

M. le Président du Comité départemental  
de Course d'orientation de la Marne,  
Olivier GUENIN

---

Mme la Présidente de l'association Sillery Orientation,  
Virginie BLUM

---

M. le Président de la Mission Coteaux,  
Maisons des Caves de Champagne  
Pierre-Emmanuel TAITTINGER

---

M. le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,  
Guillaume GELLÉ

---

M. le Président de l'Association sportive et culturelle de Sermiers  
José LOPEZ

---

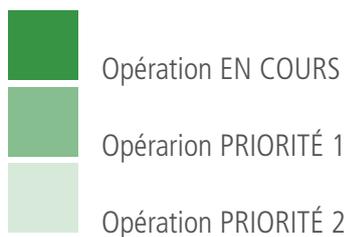
## 7. Annexes

ANNEXE 1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

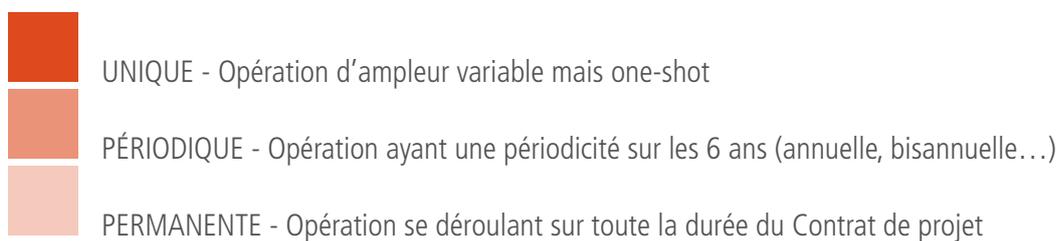
ANNEXE 2. FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

ANNEXE 1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

### Niveaux de priorité



### Réurrence de l'opération



SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS *	OPÉRATIONS (54)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION	
Améliorer l'offre de parcours, de randonnée sportive et de sentiers pluri-thématiques	1. Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales	En cours	1.1. Création ou requalification d'aires d'accueil en forêt domaniale							ONF, PNR, CD51, Commune de Germaine	Unique	
		En cours	2.1. Renouvellement d'une convention d'entretien des circuits VTT							ONF, PNR	Unique	
		En cours	2.2. Maintien d'une offre de circuits VTT de qualité							PNR	Permanente	
	3. Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut-niveau.	En cours	3.1. Entretien de la qualité du mobilier et des sentiers touristiques								ONF, CD 51	Permanente
		En cours	3.2. Création de sentiers thématiques								ONF, PNR	Unique
		En cours	3.3. Réédition du topoguide "Le Parc à pied"								PNR, CDRP	Unique
Améliorer l'offre de parcours, de randonnée sportive et de sentiers pluri-thématiques	4. Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives	En cours	3.4. Actualisation de Geotrek - plateforme pour valoriser l'itinérance							ONF, PNR	Permanente	
		En cours	4.1. Mise en ligne des dates de chasse en battue sur le territoire de la Montagne de Reims							PNR, FDC51	Permanente	
		1 *	4.2. Mise en ligne des exploitations forestières des 3 domaniales								PNR, ONF	Permanente
	5. Créer des formules de séjour touristique	1 *	4.3. Réédition d'un guide pratique pour l'organisation de manifestations sportives responsables								PNR, ONF	Unique
		2 *	4.4. Création et diffusion d'une charte de balisage pour les manifestations permanentes (circuit VTT, pédestres...)								PNR, ONF, CDRP fédérations sportives	Unique
		2 *	4.5. Mise en place d'un groupe de travail sur l'acceptabilité des opérations sylvicoles								ONF, PNR	Unique
Participer au développement d'actions culturelles et du tourisme en Montagne de Reims	6. Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier	2 *	5.1. Création de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims							ADT	Unique	
		En cours*	6.1. Création d'une application numérique multi-thématique							ONF	Unique	
		En cours	6.2. Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux de Verzy								ONF, PNR	Permanente
	6. Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier	En cours*	6.3. Valorisation des données LIDAR 6.4. Renforcement et valorisation des points de vue en forêt								PNR, ONF, DRAC, Universités	Unique
		2 *	6.4. Renforcement et valorisation des points de vue en forêt								ONF	Unique
		En cours*	6.5. Développement d'un événement culturel grand public								Association sportive et culturelle de Serriers	Périodique
1 *	6.6. Création d'un spectacle en forêt domaniale ou en lien avec la forêt								PNR	Unique		

Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt en créant une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société

# A X E 1

Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels

## AXE 2

SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS *	OPÉRATIONS (54)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION	
Donner de la visibilité aux forêts domaniale et à Forêt d'Exception	7. Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale	En cours	7.1. Mise en place de panneaux de forêt domaniale le long des grands axes routiers et des sentiers							ONF	Unique	
		En cours	7.2. Mise en place de panneaux d'information sur les zones d'entrée en forêt							ONF	Unique	
	1 *	En cours	8.1. Suivi et animation des démarches de labellisation								ONF, PNR	Permanente
		En cours	8.2. Mise en place d'un réseau social entre les partenaires Forêt d'Exception								ONF	Unique
	2 *	En cours	8.3. Mise à jour régulière des pages Internet dédiées au projet								ONF	Permanente
		En cours	8.4. Réédition d'un dépliant de présentation "Forêt d'Exception® en Montagne de Reims"								ONF	Unique
	En cours	8. Animer le projet Forêt d'Exception® et informer tous les publics de ses enjeux et avancées	En cours	8.5. Organisation d' "Un Jour en Forêt d'Exception"							ONF, PNR	Périodique
			En cours	8.6. Organisation des Rencontres forestières							ONF, PNR	Périodique
	En cours	9. Inscrire Forêt d'Exception dans les projets de territoire	En cours	8.7. Présence de stands Forêt d'Exception sur les grands événements du territoire							ONF, PNR	Permanente
			En cours*	9.1. Faire le lien entre Forêt d'Exception et la Charte Forestière de territoire du "Triangle marnais"							ONF, PNR	Permanente
	Former et sensibiliser les professionnels de la forêt	10. Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt	En cours*	9.2. Faire le lien entre Forêt d'Exception et le Plan Paysage							ONF, PNR	Permanente
			1	10.1. Formation du personnel de l'ONF, intervention des agents auprès des futurs forestiers							ONF, PNR	Permanente
Sensibiliser le grand public et les scolaires à la forêt et à ses richesses	11. Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public	1	10.2. Création de documents de vulgarisation							ONF, PNR, CNPF	Unique	
		En cours	11.1. Animation nature pour le personnel de la société MHCS							ONF, MHCS	Permanente	
	En cours	11.2. Création d'outils pour les animateurs et le public								ONF, PNR	Permanente	
	En cours	12.1. Sorties "En quête des secrets de la forêt"								ONF, MHCS	Permanente	
En cours	12.2. Sorties "Métier du forestier"								ONF, PNR	Permanente		
En cours	12.3. Participation de l'ONF à la commission "Éducation au territoire"								ONF	Permanente		

# A X E 3

Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique,écologique et sociale

SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS *	OPÉRATIONS (54)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION
Améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes par des inventaires	13. Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims	En cours	13.1. Poursuite du programme d'actions Trame Verte et Bleue							PNR	Unique
		En cours	13.2. Étude sur la génétique des faux de Verzy							ONF	Unique
		En cours*	13.3. Synthèse des études biologiques en vue d'une valorisation vers le grand public								PNR, ONF
	En cours	14. Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes	En cours	14.1. Actualisation de la cartographie des espèces exotiques envahissantes						ONF, PNR	Permanente
	En cours		14.2. Étude sur l'impact du raton laveur							ONF, PNR, FDC51, ONCFS, URCA	Unique

Developper une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation

# AXE 4

SOUS-AXES	ACTIONS (19)	PRIORITÉ NOUVEAUTÉS *	OPÉRATIONS (54)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PORTEURS DE PROJET	RÉCURRENCE DE L'OPÉRATION	
	15. Préserver la biodiversité des forêts domaniales	En cours	15.1. Maintien d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers							ONF, PNR	Permanente	
		En cours	15.2. Finalisation et mise en œuvre des plans de gestion des 2 RBD de Verzy							ONF	Permanente	
Maintenir un investissement d'excellence en faveur de la biodiversité	16. Mieux intégrer le paysage et la prise en compte du changement climatique dans les opérations sylvicoles	1 *	15.3. Réhabilitation des milieux forestiers associés (mares, clairières, lisières forestières étagées, landes...) en domaniale							PNR, ONF	Permanente	
		En cours	16.1. Mise en œuvre des études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers							ONF	Permanente	
		En cours	16.2. Participation au maintien de l'inscription des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO								ONF	Permanente
		En cours	16.3. Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières								ONF	Permanente
		1 *	17.1. Actions de communication en faveur de l'écocertification PEFC								PEFC	Unique
Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique et les pratiques de chasse	17. Promouvoir l'écocertification PEFC en Montagne de Reims	1	17.2. Formation PEFC des agents forestiers							PEFC	Unique	
		1 *	17.3. Randonnée PEFC							PEFC	Unique	
		En cours	18.1. Renforcement de la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse							CNPF, FDC51, ONF, PNR, GIC de la Montagne de Reims	Permanente	
Mieux valoriser les produits bois afin de favoriser le développement d'une filière courte	18. Optimiser la concertation et la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse	En cours	18.2. Maintien d'une filière d'équarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims							FDC 51, PNR, GIC	Permanente	
		En cours*	19.1. Expérimentation sur le bois à merrain							ONF, Tonnelerie de Champagne, Henri Giraud	Unique	

## ANNEXE 2. FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt pour tous	
<p><b>A. Axe 1 : Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace « forêt » en créant une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société.</b></p> <p><b>I. FAVORISER L'ACCÈS À LA FORÊT</b></p>	
<b>ACTION 1</b>	<b>AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET LES ACCÈS DU PUBLIC AUX FORÊTS DOMANIALES</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>L'accès aux loisirs et notamment aux 3 forêts domaniales de la Montagne de Reims est un enjeu important en tant qu'espace forestier périurbain. Actuellement, l'accès se fait principalement en voiture. Le schéma d'accueil du public, arrêté en 2015, a identifié un réseau d'aires d'accueil existant mais sous-aménagé au regard du fort nombre de visiteurs qui les utilisent. Afin de faire face à une fréquentation grandissante du massif et dans l'optique d'offrir un accueil d'excellence sur le territoire concerné par la démarche Forêt d'Exception®, les zones d'entrées en forêt doivent être revues. Si la forêt de Verzy est largement équipée (4 parkings pour une capacité totale de 300 véhicules), les forêts de Hautvillers et du Chêne à la Vierge présentent un faible niveau d'équipement. L'installation d'éléments de signalétique au niveau des axes routiers doit également être pensée afin d'améliorer la visibilité de ces aires d'accueil.</p> <p>La réhabilitation de ces espaces devra être adaptée aux contextes locaux et pourra intégrer l'aménagement de places de stationnement, d'aires de détente ou de points d'information.</p> <p>Actuellement, seule l'aire des Rinsillons a fait l'objet de travaux de réaménagement en 2015. 4 aires restent à réhabiliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire du Cadran</li> <li>- Aire de la Noëlle</li> <li>- Aire de Bellevue</li> <li>- Aire du Bucheron</li> </ul> <p>Sur l'aire du Cadran, en complément des installations faites à Verzy, des écompteurs sont envisagés pour mesurer la fréquentation en forêt du Chêne à la Vierge.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Offrir au public des zones d'entrées en forêt accueillantes, optimisées, sécurisées et visibles des grands axes.	
<b>DESSCRIPTIF</b>	
<p>1.1 Les aires d'accueil constituent un projet global décliné en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financements</li> <li>- Phase 1 – réhabilitation de la voirie</li> <li>- Phase 2 – équipements du public</li> </ul> <p>Les aires d'accueil nécessitant une création ou une réhabilitation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Hautvillers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le canton des Rinsillons, l'aire d'accueil de Bellevue, proche de Champillon, à l'extrémité ouest de la forêt, est sommairement aménagée. Sa capacité globale atteint trente véhicules.</li> </ul> </li> <li>• <b>Chêne à la Vierge</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aire d'accueil du Cadran aménagée par le CD51 se situe le long de la RD951 et peut accueillir une centaine de véhicules. Sa situation la rend très accidentogène, mais elle joue un rôle central d'accès en forêt. La phase 1 a été réalisée en 2019 par le CD51.</li> </ul> </li> </ul>	

- Sur le canton ouest, l'aire d'accueil de la Noëlle qui se situe sur la route reliant Sermiers à Pourcy doit être réaménagée et agrandie.
- L'aire d'accueil du Bucheron se situe à côté de l'ancienne maison du bûcheron à Germaine et pourrait nécessiter le balisage d'un sentier qui reliera la commune à la forêt (boucle entre le GRP de l'Ardre et la RF de la Haute-Borne).

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
	x			
Porteur de projet pressenti	ONF, PNR, CD51, commune de Germaine			
Partenaires techniques	Grand Reims, CCGVM, PNR, CD51, Commune de Germaine, Offices de tourisme, Commune de Sermiers et Hautvillers, CDRP			
Sources de financement envisagées	CD51, ONF, Grand Reims, Commune de Germaine, CCGVM			
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	300 000 € pour l'ensemble des opérations à mener sur les zones d'entrées en forêt			

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recherche de financement	x	x				
Phase 1 réhabilitation de la voirie	x	x	x			
Phase 2 équipements d'accueil du public		x	x	x		

<b>II. AMÉLIORER L'OFFRE DE PARCOURS, DE RANDONNÉE SPORTIVE ET DE SENTIERS PLURI-THÉMATIQUES</b>	
<b>ACTION 2</b>	<b>MAINTIEN D'UNE OFFRE CYCLISTE ET CYCLOTOURISTIQUE DE QUALITÉ EN FORÊT ET ENTRE LES FORÊTS</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Le développement touristique et celui des activités de pleine nature, dont la randonnée à VTT, font partie des missions du PNR sur le territoire de la Montagne de Reims. Plusieurs circuits ont déjà été réalisés en forêt par le PNR, conformément à la politique d'accueil du public portée par l'ONF.</p> <p>Cependant, de nombreux conflits d'usage surviennent entre les cyclistes et les autres usagers de la forêt (exploitants...). La dégradation des pistes, celle du balisage mis en place, l'oubli de rémanents sur les circuits, etc. sont notamment soulevés parmi les plaintes. Des échanges entre les différentes parties prenantes paraissent donc nécessaires pour aboutir à une meilleure conciliation des usages.</p> <p>2.1. Le renouvellement de la convention d'entretien des circuits entre l'ONF et le PNR permettra de poursuivre les engagements pris en 2014 à la première signature.</p> <p>2.2. Les deux circuits VTT déjà existants sur le canton Ouest de la FD du Chêne à la Vierge doivent être entretenus de manière irréprochable.</p> <p>En fonction de nouvelles opportunités et avec l'accord de l'ONF, d'autres circuits VTT seront étudiés. La priorité reste au maintien de qualité de l'existant.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Mettre à disposition des cyclistes / vététistes une offre de circuits adaptés à leurs besoins et de qualité.	
<b>DESSCRIPTIF</b>	
<p>2.1. Renouvellement de la convention entre le PNR et l'ONF pour l'entretien des circuits VTT en forêts domaniales tenant compte notamment des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• clause particulière dans les contrats d'exploitation pour la remise en état des circuits en cas de dégradation,</li> <li>• pose temporaire de panneaux d'avertissement par les agents forestiers le long des circuits lorsque les parcelles sont exploitées,</li> <li>• balisage mis en place en lien avec le technicien forestier du secteur concerné et communication renforcée entre les deux structures en cas d'incident.</li> </ul> <p>Un travail de valorisation et de promotion sera fourni par le PNR au travers de dépliants et supports numériques, ainsi qu'une sensibilisation à la cohabitation activités sportives / gestion forestière (cf. fiche action 4)</p> <p>2.2. Maintien d'une offre de circuits VTT de qualité</p> <p>La remise en place du balisage est réalisée chaque année par le PNR et peut se réaliser en lien avec l'association Mountain Bikers Fondation dans le cadre d'un événement annuel européen « Take care of your trails »</p>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
	x			

<b>Porteur de projet pressenti</b>	PNR
<b>Partenaires techniques</b>	ONF, ART, ADT, Mountain Bikers Fondation (association)

<b>Sources de financement envisagées</b>	Sources de financement envisagées Le renouvellement de la convention ne nécessite pas de financement. Concernant l'entretien des circuits et la promotion, le PNR prend en charge le financement dans son budget de fonctionnement (remise en place du balisage, poteaux, dépliants, panneaux de départ, débroussaillage...)
<b>Estimation des besoins humains, techniques et financiers</b>	L'entretien des circuits doit se faire chaque année : équipe du PNR. Coût annuel de l'entretien : 400 €

<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2.1. Renouvellement convention (à terme au 30/09/2019)	x					
2.2. Maintien d'une offre de circuits VTT de qualité	x	x	x	x	x	x

<b>ACTION 3</b>	<b>DÉVELOPPER UNE OFFRE PÉDESTRE DE QUALITÉ EN FORÊT ET LA MAINTENIR À TRÈS HAUT NIVEAU</b>			
<b>CONTEXTE</b>				
<p>3.1. Dans le cadre de sa politique d'accueil du public, un important réseau de sentiers forestiers sillonne les trois forêts domaniales et sont couramment empruntés par les randonneurs et les cyclistes. Ceux-ci nécessitent un entretien régulier, tout comme les équipements touristiques.</p> <p>3.2. En dehors de la randonnée pédestre classique, l'ONF souhaite développer des sentiers thématiques en forêt domaniale afin de sensibiliser le public au milieu forestier et d'établir une offre équilibrée de découverte entre les 3 forêts domaniales. Sur la période 2014-2018, deux sentiers thématiques ont été créés : le sentier du Pic noir et celui des Arbres remarquables. Deux autres projets sont en voie de réalisation, l'un en FD de Hautvillers, « Bulles et croquis » et l'autre en FD du Chêne à la Vierge, le déploiement d'une application numérique ludique (cf. fiche action 6).</p> <p>3.3. Le PNR et l'ONF poursuivent l'objectif commun d'organiser l'information et la pratique de la randonnée en milieu naturel. L'offre actuelle de circuits pédestres sur la Montagne de Reims a beaucoup évolué. Le PNR a collaboré avec le Comité de la Randonnée Pédestre – Marne pour une importante refonte des circuits de randonnée pédestre afin de proposer aux promeneurs de nouveaux sentiers balisés et qualitatifs. Afin de les faire connaître, le PNR prévoit une réédition du topoguide « Le Parc à pied » sur son territoire en 2020-2021.</p> <p>3.4. Afin de valoriser numériquement la randonnée, le PNR a bénéficié grâce à l'ART d'un outil de type web-SIG pour gérer l'information des itinéraires de randonnée (tracés, zones en travaux, portions fermées ou déviations, points noirs, etc.). Il s'agit de la plate-forme Geotrek en ligne sur le site internet du PNR. Cet outil est diffusé largement auprès du grand public et fait l'objet d'une veille et d'un travail de mise à jour quotidien par le PNR.</p>				
<b>OBJECTIFS</b>				
<p>Mettre à disposition des promeneurs pédestres une information à jour et une offre de circuits adaptés à leurs besoins</p> <p>Favoriser les connexions entre forêts domaniales</p>				
<b>DESSCRIPTIF</b>				
<p>3.1. Entretien méticuleux des sentiers de randonnée existants et des équipements touristiques (réfection de voirie, fauchage des abords, sécurisation des arbres dangereux, changement de lisses, réparation ou remplacement de panneaux ou mobiliers, débroussaillage, broyage de branches, ramassage des déchets, etc.).</p> <p>3.2. Création de sentiers thématiques et inscription au PDIPR. Parmi ces sentiers sont proposés (fiches descriptives détaillées disponibles dans le schéma d'accueil du public) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à Hautvillers : un sentier « Bulles et Croquis »</li> <li>• au Chêne à la Vierge : le cheminement jusqu'au point de vue sur Reims (parcelle 118).</li> </ul> <p>3.3. Nouvelle édition du topoguide « Le Parc à pied » prévue par le Parc. Au-delà de la promotion des circuits pédestres, il est prévu dans cet ouvrage de valoriser le label Forêt d'Exception®, ainsi que les sentiers thématiques développés dans le cadre de ce label (Pic noir, faux de Verzy,...).</p> <p>3.4. Actualisation de Géotrek par le PNR pour une valorisation dématérialisée de l'itinérance</p>				
<b>Autres axes concernés</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>
	x			

<b>Porteur de projet pressenti</b>	ONF, PNR, CDRP
<b>Partenaires techniques</b>	ART, CD51, FDC51, Fédérations et associations sportives, Offices de tourisme, Communes, etc.
<b>Sources de financement envisagées</b>	<p>La création de sentiers peut être financée par le mécénat MHCS ou par une subvention. Une partie du coût est pris en charge par l'ONF.</p> <p>La réédition du Topoguide du Parc à pied peut nécessiter une demande de subvention du CD51 et de la région Grand Est.</p> <p>L'actualisation de Geotrek ne nécessite pas de financement, il s'agit d'ingénierie au quotidien.</p> <p>Entretien des sentiers et équipements touristiques financé à hauteur de 20 000 € par le CD 51.</p>
<b>Estimation des besoins humains, techniques et financiers</b>	<p>Entre 30 et 50 000 € par sentier créé</p> <p>Topoguide : 30 000 €</p> <p>Geotrek : ingénierie au quotidien</p> <p>Entretien des équipements touristiques : environ 40 000 € par an</p>

<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3.1. Entretien de la qualité du mobilier et des sentiers touristiques	x	x	x	x	x	x
3.2. Création de sentiers thématiques	x	x		x		
3.3. Réédition du topoguide « Le Parc à pied »		x	x			
3.4. Actualisation de Géotrek	x	x	x	x	x	x

<b>ACTION 4</b>	<b>CRÉER DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION À DESTINATION DU PUBLIC ET DES STRUCTURES ASSOCIATIVES</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>La forêt étant gérée de manière multifonctionnelle, de nombreuses activités et de nombreux utilisateurs s’y croisent. Les intérêts divergents de ces acteurs provoquent des conflits d’usage. Certaines initiatives se voient stoppées dans leur élan, faute d’interlocuteur présent pour les guider en amont des démarches.</p> <p>Pour pallier ces problèmes actuels, il est important de développer une communication plus efficace entre les utilisateurs et les gestionnaires des espaces forestiers. Il est également essentiel de vulgariser les grands principes de la gestion forestière et cynégétique pour faciliter la compréhension des associations et autres personnes moteurs sur les contraintes à prendre en compte lors du développement d’activités nouvelles et tout simplement dans l’usage quotidien de nos forêts.</p> <p>4.1. La mise en ligne des dates de chasse en battue de grands gibiers sur le secteur cynégétique de la Montagne de Reims est réalisée par le PNR et la FDC51 depuis 2012 sur le site <a href="http://www.dateschasse.parc-montagnedereims.fr">www.dateschasse.parc-montagnedereims.fr</a>. Cette initiative a obtenu de nombreux retours positifs de la part des divers utilisateurs de la forêt. Cette démarche se poursuit.</p> <p>4.2. Une demande accrue a émergé lors des ateliers thématiques pour que le grand public soit informé des exploitations forestières qui ont lieu en forêt domaniale. Des outils vont être développés afin que l’information soit consultable en ligne, pour un meilleur partage de l’espace en forêt.</p> <p>4.3. De nombreuses manifestations sportives se déroulent en FD, plus de 200 répertoriées. Afin de conserver un espace forestier accueillant et non dégradé, il est important de renouveler un guide « Organisation des manifestations sportives » à jour.</p> <p>4.4. De même, le balisage peut être un sujet de discordance entre les usagers et dégradé rapidement la forêt s’il est mal employé, ainsi que le paysage.</p> <p>4.5. Les opérations sylvicoles ne sont pas toujours comprises des usagers de la forêt qui s’indignent de certains chantiers qui peuvent faire polémique. Pour pallier à ces formes d’incompréhensions, il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour porter une réflexion sur le type de communication multi-support à adopter, notamment sur le thème de l’acceptabilité des coupes ou tout travail interrogeant le grand public. Cette opération pourra être multi-partenaire et s’inscrire dans le cadre de la CFT du Triangle marnais (cf. fiche action 9).</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Sensibiliser les usagers aux différents rôles de la forêt et à la conciliation des différentes activités qui en découlent.	
<b>DESRIPTIF</b>	
<p>Pour faciliter l’organisation d’activités sportives et de loisirs au sein du massif.</p> <p>4.1. Poursuite de la mise en ligne des dates de chasse en battue de grands gibiers par le PNR et la FDC51 et valorisation de cette page internet sur différents vecteurs de communication.</p> <p>4.2. Le PNR et l’ONF collaborent pour mettre en ligne les exploitations forestières dans les 3 domaniales.</p> <p>4.3. Le PNR réédite son guide “Organisation de manifestations sportives responsables” afin de l’actualiser et l’ étoffer d’un focus sur les recommandations en forêt domaniales (ravitaillement, ...). Le contenu sur les forêts domaniales sera rédigé en lien avec l’ONF.</p> <p>4.4. Le PNR et l’ONF travaillent de concert avec les comités sportifs pour rédiger une charte de balisage prenant en compte l’ensemble des circuits permanents (PR, GRP, GR, VTT,...) afin de garantir une bonne hiérarchisation des différents types de balisage en forêt. Ce document sera le fruit d’une réflexion d’ensemble sur la pollution visuelle et la multiplication des panneaux.</p>	

4.5. Mise en œuvre d'un groupe de travail pour échanger sur la communication de la gestion forestière, notamment sur les points sensibles comme l'acceptabilité sociale des coupes, des pratiques sylvicoles. Des actions ou des créations de supports pourront être mises en place par la suite. Pour bien cibler les questions, il est possible d'avoir recours à un sondage.

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
	x			

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR, FDC51
Partenaires techniques	Fédérations et clubs sportifs notamment CDRP, communes, offices de tourisme, Communes forestières, acteurs de la forêt
Sources de financement envisagées	La mise en ligne des exploitations forestières ne nécessite pas de financement : ingénierie au quotidien. La réédition du guide « Organisation de manifestations sportives responsables » nécessite un financement CD51 et région Grand Est. La mise en place d'une charte de balisage nécessite un financement CD51 et région Grand Est pour la réalisation d'un support d'information. La poursuite de la mise en ligne des dates de chasse ne nécessite pas de financement : ingénierie au quotidien.
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Réédition du guide « Organisation de manifestations sportives responsables » (conception graphique et impression): 10 000€ Réalisation d'un support "Charte du balisage" (conception graphique et impression): 4 000€ Mise en ligne des exploitations forestières et des dates de chasse en battue, ainsi que le groupe de travail : temps de personnel correspondant.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
4.1. Poursuite de la mise en ligne des dates de chasse	x	x	x	x	x	x
4.2. Mise en ligne des exploitations forestières		x	x	x	x	x
4.3. Guide « Organisation de manifestations sportive responsables »			x			
4.4. Charte du balisage				x		
4.5. Groupe de travail		x	x			

<b>ACTION 5</b>	<b>CRÉER DES FORMULES DE SÉJOUR TOURISTIQUE</b>			
<b>CONTEXTE</b>				
<p>La Marne est devenue depuis quelques années un paradis pour les randonneurs et les cyclistes. La richesse et la diversité de son territoire, entre coteaux et plaines permet à tout un chacun de trouver son bonheur, que l'on soit amateur de balades ou un randonneur ou cycliste chevronné. En effet, dans la Marne, plus de 200 circuits sur plus de 2 000 km ont été aménagés. Différentes thématiques (nature, vignoble, mémoire...) sont proposées tout au long de ces parcours pour agrémenter les balades.</p> <p>Sur la thématique nature, le label Forêt d'Exception® intégré au périmètre du PNR de la Montagne de Reims est un atout incontestable pour positionner des forfaits touristiques à connotation d'exception sur la filière nature et les produits du terroir, notamment le champagne, afin de valoriser ce territoire remarquable ancré dans un vignoble unique.</p> <p>Des hébergements de qualité accueillent tout au long de ces différents parcours. Deux labels garantissent un accueil et des services adaptés aux besoins des cyclotouristes (abri à vélo, kit de réparation, transfert et consignes de bagages...) : Accueil vélo et La Champagne à vélo.</p>				
<b>OBJECTIFS</b>				
<p>Développer des séjours touristiques en Montagne de Reims, à destination d'une cible plutôt sportive, jeune, amatrice de grands espaces et de nature. Les bassins d'habitation à 2h autour de la Champagne (Paris, Lille, Metz/Nancy), avec la possibilité de venir en voiture ou en train pour un court-séjour (week-end ou 3 nuits max).</p> <p>Augmenter les retombées économiques sur le territoire.</p>				
<b>DESCRIPTIF</b>				
<p>5.1. Création de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception de séjours clés en main sur la thématique nature, en intégrant des randonnées ou des parcours VTT déjà existants et passant obligatoirement sur une partie du territoire labélisé Forêt d'Exception®</li> <li>• Mise en place d'un itinéraire cohérent et réaliste, avec au moins 2 demi-journées consacrées au thème du séjour (randonnée pédestre ou VTT). Le séjour pourra être agrémenté de visites de lieux en rapport avec le patrimoine culturel et gastronomique de la Champagne (oenotourisme, patrimoine architectural ou tourisme de mémoire par exemple).</li> </ul> <p>Exemples de forfaits possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir d'Épernay pour la thématique vélo (avec arrivée en gare ou en voiture) : découverte de Hautvillers et du site UNESCO : hébergement éco-labellisé, visite de cave à champagne, balade gourmande dans le vignoble</li> <li>- à partir de Reims pour la thématique randonnée pédestre, découverte des Faux de Verzy : hébergement éco-labellisé, activité de découverte en forêt (orientation), champagne bio, (Phare de Verzenay) et/ou Fort de la Pompelle.</li> </ul>				

<b>Autres axes concernés</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>
	x			

Porteur de projet pressenti	ADT
Partenaires techniques	CD51, CR, ART, PNR, ONF, Offices de tourisme, hébergeurs et restaurateurs locaux, etc.
Sources de financement envisagées	
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail correspondant

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
5.1. Création de séjours et itinéraires touristiques sur la Montagne de Reims		x	x			

<b>III. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET DU TOURISME EN MONTAGNE DE REIMS</b>	
<b>ACTION 6</b>	<b>VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DU MASSIF FORESTIER</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Le Massif de la Montagne de Reims est façonné depuis longtemps par l'homme et demeure particulièrement représentatif de l'histoire du territoire. Ces richesses peu étudiées et méconnues, aussi bien des professionnels et que du grand public, nécessitent d'être étudiées et valorisées. L'objectif sur le long terme est de redonner place à la culture au sein de l'espace forestier et d'inciter les visiteurs à s'intéresser à la forêt sous un autre angle que celui de la nature brute, en montrant l'étroite association entre patrimoine naturel et patrimoine historique et archéologique.</p> <p>6.1. Pour ce faire, il est intéressant d'utiliser de nouveaux outils technologiques tels que les applications numériques afin de toucher un public plus varié et en attente de nouveautés pour une excursion en forêt, en particulier les plus jeunes. Cette application scénarisée existera sous la forme d'un jeu d'aventure dans lequel les joueurs devront relever des défis et auront accès à une information ludique et pédagogique sur le patrimoine forestier qui les entoure. L'information communiquée permettra une meilleure connaissance de la forêt, de ses richesses, des pratiques associées et des acteurs/usagers.</p> <p>6.2. Les Faux de Verzy représentent incontestablement les arbres remarquables de la forêt du même nom. Pour le grand public, ils sont emblématiques de la Montagne de Reims. La prospérité de ces hêtres tortillards sur ce secteur confiné tient certainement à leur domestication par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Basle. Les phénomènes génétiques de mutation et de rétro-mutation à l'origine de leur aspect « tordu » en ont fait un sujet de recherche privilégié. Les connaissances scientifiques acquises mériteraient une valorisation auprès du grand public (cf. fiche action 13).</p> <p>6.3. Une étude archéologique et historique du massif forestier a été menée en s'appuyant sur un système de télédétection par laser aéroporté (LIDAR). Les forêts de la Montagne de Reims possèdent en effet un important potentiel archéologique révélé par le rapport de l'étude menée par l'Agence études de Fontainebleau de l'ONF en 2019. Au-delà des découvertes faites, l'exploitation des données va avoir une incidence directe sur les opérations d'aménagement (aménagement de Verzy prévu en 2022) comme sur les opérations de sauvegarde du patrimoine et de communication auprès du public. Grâce à des partenariats, les données Lidar vont être valorisées, à la fois sous l'angle historique, mais aussi scientifique. Plusieurs études sont actuellement en cours conduites par le laboratoire GEGEENA de l'Université de Reims sur la karstologie, les glissements de terrain, l'éthologie du raton-laveur...</p> <p>6.4. Le massif de la Montagne de Reims est doté de points de vue remarquables qui méritent d'être valorisés et portés à connaissance du grand public.</p> <p>6.5 &amp; 6.6 Face au succès rencontré lors des représentations du spectacle de « la forêt des âmes » en 2018, d'autres spectacles et événements culturels seront développés en forêt domaniale.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Mieux connaître et valoriser les héritages historiques en forêt domaniale	
<b>DESSCRIPTIF</b>	
<p>6.1 Création d'une application numérique sous forme de jeu d'aventure sur un parcours pédestre de moins de 6 km avec une dizaine de points d'intérêt en FD du Chêne à la Vierge en collaboration avec Atelier Nature</p> <p>6.2 Diffusion d'une culture scientifique autour des faux de Verzy          Valorisation des connaissances scientifiques acquises auprès du grand-public (dépliant « Tout le vrai du Faux », livret explicatif destiné aux étudiants de génétique, mise à jour des nouvelles connaissances issues de l'étude génétique sur l'application smartphone « En forêt de Verzy », etc.).</p>	

**6.3 Valorisation des données LIDAR**

Établissement de l'historique de l'occupation des sols et son impact sur le sylvofacès du massif. Identification des sites valorisables auprès du public et/ou des sites sensibles et vulnérables.

Utilisation des données Lidar dans des études scientifiques à travers des partenariats

Valorisation des données auprès du grand public (sentiers historiques par exemple), au sein des pratiques sylvicoles, mais aussi des professionnels dans divers domaines (hydrologie, géomorphologie, karstologie, écologie...)

**6.4 Renforcement et valorisation des points de vue sur Reims à proximité des parcelles 118 et 119 et du Mont Sinai.**  
Proche de la RD22 entre Sermiers et Pourcy, il existe un point de vue donnant sur un magnifique panorama en direction de Reims après les parcelles 118 et 119. On peut y balayer du regard les coteaux de champagne et les villages lotis dans le vignoble. Pour élargir l'offre pédestre, un cheminement sera créé et une aire d'accueil aménagée à l'entrée de la parcelle afin de valoriser ce point de vue. Le mont Sinai pourra faire aussi l'objet de réaménagements légers pour le valoriser, notamment en mettant en place des supports d'informations sur son implication pendant la Grande Guerre.

**6.5 Développement d'un événement culturel grand public avec l'Association sportive et culturelle de Sermiers**  
De manière annuelle, un nouvel événement est organisé par l'Association sportive et culturelle de Sermiers en forêt domaniale du Chêne à la Vierge. Le temps d'une soirée, des ateliers multiples et artistiques sont proposés aux visiteurs : exposition sculpture, peinture, diffusion de court-métrages, marionnettes, musique, imitation de cris d'animaux, contes et histoires, ainsi que restauration et buvettes.

**6.6 Création d'un spectacle en forêt domaniale ou en lien avec la forêt**  
Un spectacle culturel en forêt ou en relation avec la forêt sera créé pour mettre à portée du public de manière ludique l'univers forestier et permettre à l'expression artistique de s'en emparer sous un nouvel angle.

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
	x			

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR, Universités, Association sportive et culturelle de Sermiers, etc.			
Partenaires techniques	CD51, CR, DRAAF, DREAL, DRAC, CDT, ART, Universités, ADT, DREAL, Services archéologiques, Associations artistiques			
Sources de financement envisagées	PNR, ONF, CR, CD51, MHCS			
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Développement de l'application smartphone : 45 000€ Temps de personnel correspondant			

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6.1. Création d'une application numérique multi-thématique	x	x				
6.2. Diffusion d'une culture scientifique autour des faux de Verzy			x	x	x	
6.3. Valorisation des données LIDAR	x	x	x	x		

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6.4. Renforcement et valorisation des points de vue en forêt			x	x		
6.5. Développement d'un événement culturel grand public	x	x	x	x	x	x
6.6. Création d'un spectacle en forêt domaniale ou en lien avec la forêt			x	x		

## De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt riche à faire découvrir

### B. Axe 2 : Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels

#### V. DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX FORÊTS DOMANIALES ET À FORÊT D'EXCEPTION

ACTION 7	AMÉLIORER LA SIGNALISATION ET SA QUALITÉ EN FORÊT DOMANIALE
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Les trois forêts domaniales sont séparées par des forêts communales et de grandes propriétés privées. Les limites entre toutes ces propriétés sont peu connues et difficilement reconnaissables sur le terrain. De plus, les forêts domaniales sont peu visibles dans le continuum du massif : il manque une identité affichée des forêts.</p> <p>7.1. Cette action se propose de remédier à cette problématique en mettant en place des panneaux d'entrée en forêt aux endroits où ils n'existent pas et en harmonisant la signalétique des FD avec une charte et un mobilier unique. Ces panneaux dont certains pourront être implantés le long des grands axes routiers, sont nécessaires pour indiquer aux conducteurs les entrées des FD. Pour répondre aux exigences de matérialisation des frontières entre forêts publiques, forêts privées et communales, des panonceaux « FD de ... » uniformes aux trois FD seront posés le long des chemins et sentiers empruntés par les pédestres et les cyclistes. À ce jour, une quinzaine de panneaux d'entrée de forêt ont été installés dont 3 à Hautvillers, 2 à Verzy et 10 au Chêne à la Vierge. Les panonceaux restent à mettre en place.</p> <p>7.2. Il est tout aussi essentiel de travailler sur la signalétique en cœur de forêt, le long des sentiers existants ou prochainement créés (cf. fiche action 4). Les points d'accueil (fiche action 1) en forêt doivent être munis de panneaux d'information comprenant une carte de situation et des sentiers présents, des informations temporaires (ex : dates de chasse) et des informations sur la réglementation (déchets à ramener, le partage des sentiers aux différents usagers, des numéros de sécurité, etc.). Des liens QR codes pourraient permettre d'accéder à plus d'information (liens vers les sites du Parc, de l'ONF Forêt d'Exception, etc.). Des panneaux de sensibilisation aux richesses de la forêt, aux opérations sylvicoles pourront être développés selon les besoins pour venir enrichir les sentiers existants (cf. fiche action 4).</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
<p>Permettre au public de savoir quand il pénètre et quand il sort d'une forêt domaniale Apporter les informations élémentaires au public sur la forêt, ses rôles, et les activités qui y ont lieu.</p>	
<b>DESCRIPTIF</b>	
<p><b>7.1. Signalétiques en bordure de FD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur le contenu et le visuel des panonceaux à destination des publics non-véhiculés à installer le long des sentiers forestiers.</li> <li>- Conception graphique, fabrication et pose selon le budget disponible</li> </ul> <p><b>7.2. Signalétiques à l'intérieur des FD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et pose de panneaux d'information sur les points d'accueil du public, c'est-à-dire les aires d'accueil.</li> <li>- Conception et pose de panneaux de sensibilisation le long des sentiers selon les besoins.</li> </ul>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
	x	x		

Porteur de projet pressenti	ONF
Partenaires techniques	CD51, PNR, CDRP, Communes concernées
Sources de financement envisagées	ONF, PNR, CD51
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Un panneau d'information par point d'accueil, soit environ 8 000€ Selon les besoins en panneaux de sensibilisation

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
7.1. Conceptualisation et pose des panneaux				x	x	
7.2. Mise en place de panneaux d'information sur les parkings			8 000 €			
Panneaux de sensibilisation	Selon les besoins					

<b>ACTION 8</b>	<b>ANIMER LE PROJET FORÊT D'EXCEPTION ET INFORMER TOUS LES PUBLICS DE SES ENJEUX ET AVANCEES</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>8.1. La démarche Forêt d'Exception® nécessite une animation du Comité de pilotage et un suivi continu de l'avancement des actions sur le terrain. Avec l'appui d'une équipe projet et en relation avec les référentes Forêt d'Exception du PNR, une cheffe de projet de l'ONF a pour rôle de coordonner les partenariats, d'animer la démarche, de rendre compte des résultats et de réaliser l'ingénierie financière pour mettre en œuvre les actions. Elle participe également aux échanges au sein du réseau Forêt d'Exception Grand Est.</p> <p>8.2. Forêt d'Exception affirme une forte gouvernance des acteurs du territoire dans la valorisation du patrimoine forestier. La création d'un groupe sur le réseau social Chlorofil de l'ONF permettra une meilleure diffusion des informations parmi les membres du Copil de Forêt d'Exception.</p> <p>8.3. Afin de faire connaître les actions du label Forêt d'Exception® au plus grand nombre, il est essentiel d'avoir une présence sur des supports modernes. Ainsi, la présentation des trois FD est consultable sur la section "En forêt" du site <a href="http://www.onf.fr/enforet/">http://www.onf.fr/enforet/</a> et permet de communiquer sur les actualités et les actions mises en œuvre propres à chacune des trois forêts. Un site exclusif au label "Forêt d'Exception" où des actualités générales au réseau et à sa déclinaison en Montagne de Reims est mis en ligne depuis fin 2014: <a href="http://www.onf.fr/foret-exception/">http://www.onf.fr/foret-exception/</a>.</p> <p>8.4. Par ailleurs, communiquer sur les valeurs défendues par le label paraît important au regard des enjeux associés à la démarche et à la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers. Dans ce cadre, la réédition d'un livret de présentation du label destiné au grand public et à tous les partenaires du projet viendra compléter la documentation déjà existante en mettant en avant les dernières réalisations de ce programme.</p> <p>8.5. De même, chaque année est mis en œuvre l'événement « Un jour en forêt d'Exception » à l'intention du grand public, à la fois pour informer et rendre visible la démarche Forêt d'Exception®, mais également renforcer les liens entre le public et les forêts.</p> <p>8.6. L'intérêt d'organiser des "Rencontres Forestières" réunissant décideurs locaux et gestionnaires d'espaces forestiers, afin de les sensibiliser à des thématiques de la gestion forestière, reste central. Le succès rencontré lors de la dernière édition incite à organiser une édition bisannuelle de cet événement sur un thème choisi en concertation entre l'ONF, le PNR et les acteurs de la démarche. Afin de compléter cette sensibilisation des élus locaux, la présentation du projet Forêt d'Exception® au sein des conseils municipaux des communes du territoire du PNR peut être organisée.</p> <p>8.7. Localement, il est intéressant de s'appuyer sur les manifestations importantes en termes de fréquentation se déroulant sur le territoire du PNR. Celles-ci donnent l'occasion de promouvoir la gestion multifonctionnelle des forêts auprès des usagers par le biais de stands d'information et d'animations. Les supports de sensibilisation développés pourront servir d'outils lors de ces manifestations (cf. fiches actions 10,11).</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
<p>Parvenir à la réalisation du contrat de projet avec un résultat au moins égal à 75 % des actions prévues</p> <p>Créer une plateforme d'échanges Internet et un dépliant papier d'information sur le projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception.</p> <p>Conserver la dynamique de projet en pérennisant l'animation de la démarche.</p> <p>Valoriser le label Forêt d'Exception®, ses enjeux et les actions menées en Montagne de Reims auprès des acteurs du territoire et du grand public afin de faire mieux connaître le projet et ses enjeux.</p>	
<b>DESCRIPTIF</b>	
<p>8.1. Animation du Comité de pilotage, recherche de financements avec les porteurs de projet, recherche de mécènes, suivi et mise en œuvre des fiches actions. Présentation du projet Forêt d'Exception® aux élus des communes du territoire du PNR. Participation à la mise en réseau des Forêt d'Exception du Grand Est</p>	

8.2 Mise en place d'un réseau social entre les partenaires Forêt d'Exception de la plateforme Chlorofil développée en interne ONF.

8.3 Mise en ligne et actualisation régulière des pages « Forêt d'Exception en Montagne de Reims » (<http://www.onf.fr/foret-exception/sommaire/foretreseau/montagne-reims/>), « En forêt de Verzy » (<http://www.onf.fr/en-foret/verzy/>), « En forêt de Hautvillers » et « En forêt du Chêne à la Vierge » sur le site portail de l'ONF.

8.4 Réédition d'un livret expliquant la démarche de labellisation Forêt d'Exception, sa déclinaison sur le territoire de la Montagne de Reims et toutes les réalisations effectuées. Celui-ci sera distribué lors des événements et manifestations, il pourra aussi être téléchargé en ligne.

8.5 Organisation « Un Jour en Forêt d'Exception », événement co-organisé entre le PNR et l'ONF qui a pour but de faire venir le grand public en forêt domaniale accompagné d'intervenants sur un thème ou des thèmes particuliers. Le cadre et les principes de la démarche Forêt d'Exception® seront systématiquement abordés.

8.6 Organisation bisannuelle des Rencontres forestières aux côtés du PNR pendant lesquelles des conférenciers interviennent sur des sujets liés à la gestion forestière.

8.7 Plusieurs manifestations majeures ayant lieu sur le territoire du PNR sont précibléées pour présenter le label : le « trail des Tordus », manifestation sportive courant juillet dans les forêts de Verzy-Verzenay ; la "Rando du Parc" organisée chaque année par le PNR ; "Chasse & Terroir en fête" organisé à Châlons-en-Champagne par la FDC51 tous les 2 ans; la "marche des élus" qui a lieu depuis plus de 40 ans dans le Tardenois; la Foire de Châlons en Champagne, Scolarando lorsque le parcours passe en domaniale, etc.

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		x		

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR
Partenaires techniques	Syndicats forestiers, Fibois Grand Est, Communes forestières, CRPF, FDC51, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, comités sportifs, toutes structures susceptibles de communiquer des actualités à diffuser via le site « Forêt d'Exception »
Sources de financement envisagées	ONF, PNR, MHCS
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Animation : 59 000 € pour le temps de travail du chargé de projet ONF + 40j/an pour les agents du Parc Actualisation des pages internet : temps de travail correspondant 5.000 €/2 ans pour les Rencontres forestières 2 000 €/an pour « Un Jour en Forêt d'Exception » Participation aux manifestations : 12 500 € sur 5 ans

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
8.1 Suivi et animation du label (ONF/PNR)	59 000 €/40j					
8.2 Mise en place d'un réseau social entre les partenaires Forêt d'Exception		x				
8.3 Mise en ligne et actualisation continue des pages internet	x	x	x	x	x	x
8.4 Réédition du dépliant					3 000 €	
8.5 « Un Jour en Forêt d'Exception »	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
8.6 Rencontres forestières	5 000 €		5 000 €		5 000 €	
8.7 Participation aux manifestations	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

ACTION 9	INSCRIRE FORÊT D'EXCEPTION DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE DU PARC
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Au regard des sujets transversaux traités dans le cadre de Forêt d'Exception, il paraît important que des liens soient tissés entre la démarche et les autres projets de territoire afin d'aboutir à une mise en cohérence des projets à l'échelle du PNR. Des liens sont également recherchés à une échelle plus large (Triangle marnais).</p> <p><b>9.1. Charte forestière de Territoire</b>                      Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été créé en 1976, notamment, pour préserver le plateau forestier qui figure parmi les plus importants de la Marne (20 000 ha, 14 % des boisements de la Marne). Depuis sa création, le PNR a pour objectif de concilier la préservation du massif forestier avec la valorisation économique tout en permettant le développement des activités de loisirs. Dans sa Charte actuelle en vigueur depuis 2009, la promotion d'une gestion multifonctionnelle est clairement inscrite au sein de l'article 17. La forêt n'est pas abordée comme axe principal dans la Charte, cependant une grande majorité des thématiques développées par le PNR abordent l'espace forestier, comme dénominateur commun. Cette transversalité montre une réelle multifonctionnalité de l'espace forestier et son importance pour le territoire.                      L'élaboration d'une CFT serait nécessaire pour une meilleure opérationnalité en prenant en compte à la fois le territoire du PNR et celui environnant, ainsi que ses partenaires. De ce fait, une Charte Forestière Territoriale renforcerait la synergie entre les différentes structures et permettrait d'aborder certaines thématiques compliquées qui feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une future CFT sur le Triangle Marnais.</p> <p>Le territoire du Triangle Marnais : Grand Reims, Pays d'Épernay Terre de champagne et Champagne de Brie, Pays de Chalons-en-Champagne : 10 000 ha forêt publiques et 60 000 ha forêts privées, 13 450 ha de site Natura 2000.</p> <p>L'élaboration de la CFT se concrétisera sur deux ans, en 2019 et 2020. Elle fera l'objet d'un suivi et d'animations tout au long de cette période. Son plan d'action s'étendra sur 3 ans renouvelables.</p> <p>Les objectifs propres de la CFT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• économique (créatrice d'emplois, plus de valeur ajoutée pour le territoire...),</li> <li>• constructive (créatrice d'un marché local « bois œuvre » et de projets exemplaires...),</li> <li>• écologique (préservation de la biodiversité, de la fonctionnalité et de la gestion durable, changement climatique...),</li> <li>• énergétique (créatrice d'un marché local « bois énergie » et référente en terme de système ENR),</li> <li>• sociale et éducative (liens humains, sensibilisation, formations...),</li> <li>• touristique et patrimoniale (activités récréatives, histoire, mode constructif, foncier...),</li> <li>• et paysagère (cadre de vie, développement durable...).</li> </ul> <p><b>9.2. Plan Paysage</b>                      Le PNR de la Montagne de Reims, élabore un Plan de Paysage participatif sur son territoire en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de Reims. Ce Plan de Paysage permettra d'avoir une réflexion et une analyse sur l'évolution de son territoire à l'horizon 2050 ainsi que sur sa relation avec les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>Au travers du diagnostic de cette étude, un certain nombre de thématiques apparaissent comme des éléments structurants à travailler, soit pour être préservés ou pour aboutir à des propositions de fiches d'actions permettant une évolution des pratiques.</p> <p>La relation avec les trois Forêts d'Exception situées sur le territoire de la Montagne de Reims est l'une des grandes orientations qui sera travaillée au cœur du Plan de Paysage.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
<p>Participer à une dynamique de territoire et mutualiser des compétences et des moyens techniques entres structures. Positionner le programme Forêt d'Exception® comme une vitrine.</p>	

<b>DESCRIPTIF</b>						
<p><b>9.1. Faire le lien entre Forêt d'Exception et la CFT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations et sensibilisations</li> <li>• Actions communes en lien avec Forêt d'Exception et la CFT</li> <li>• Groupes de travail sur l'élaboration de la CFT (4 groupes de travail)</li> <li>• Suivi des plans d'action de Forêt d'Exception et de la CFT</li> </ul> <p><b>9.2. Faire le lien entre Forêt d'Exception et le Plan Paysage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations et sensibilisations</li> <li>• Actions communes en lien avec Forêt d'Exception et le Plan Paysage,</li> <li>• Dans le cadre du Plan de Paysage de la Montagne de Reims, des ateliers participatifs vont être établis en lien pour certains d'entre eux avec le programme Forêt d'Exception, essentiellement pour les ateliers Paysage, Patrimoine, Identité, Unesco et celui sur les territoires en mutation. Ils permettront d'avoir une réflexion sur la place des Forêts d'Exception au cœur du paysage, sur la notion de limite ainsi que sur le travail réalisé par la mission Unesco sur ces sites.</li> </ul>						
Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4		
	x					
Porteur de projet pressenti	ONF, PNR					
Partenaires techniques	Partenaires techniques du Plan paysage, filière forêt bois, agglomérations, EPCI, Communes					
Sources de financement envisagées	CD51, CR, DREAL, DRAAF					
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de personnel correspondant					
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
9.1. Faire le lien entre Forêt d'Exception et la Charte Forestière de Territoire de la Montagne de Reims	x Élaboration Animations Suivi	x Élaboration Animations Suivi	x Plan d'actions entre Forêt d'Exception et la CFT	x Plan d'actions entre Forêt d'Exception et la CFT	x Plan d'actions entre Forêt d'Exception et la CFT	x Plan d'actions entre Forêt d'Exception et la CFT
9.2. Faire le lien entre Forêt d'Exception et le Plan Paysage	x	x	x			

<b>VII. FORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DE LA FORÊT</b>	
<b>ACTION 10</b>	<b>METTRE EN PLACE DES FORMATIONS ET CRÉER DES DOCUMENTS DE VULGARISATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Il est important de sensibiliser et d'organiser des temps d'échanges et de retours d'expériences entre les différentes structures amenées à exercer leurs activités en forêt. Cela fait partie des principes de gestion durable, concertée et respectueuse du patrimoine forestier; valeurs véhiculées par l'ONF et renforcées par la labellisation du massif forestier.</p> <p><b>10.1. Formations</b>  Ainsi, l'ONF a déjà bien avancé sur des processus de formation continue de son personnel. Des formations destinées aux ouvriers forestiers, aux agents, et aux personnels techniques en général ont déjà été mises en place (exemple: formation aux travaux touchant les faux pour les ouvriers forestiers, journées environnementales 2014 pour les agents forestiers sur l'intérêt, la réglementation et la protection des rûs et des zones humides forestières) et se poursuivent.</p> <p>Une concertation est à mener avec les acteurs de terrain et les partenaires locaux afin de mutualiser les savoir-faire et d'identifier les synergies possibles sur la mise en place de formations. Les sujets et les modalités de mise en œuvre sont à réfléchir. Cela pourrait porter sur l'usage des outils institutionnels (BDN, vademecum des prescriptions environnementales, programmation environnement et tourisme annuel...).</p> <p>Afin de promouvoir une gestion durable de l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims, une formation détaillée des agents de l'UT concernée sur l'éco-certification PEFC permettra d'étayer leur discours auprès des communes et propriétaires forestiers (cf. fiche action 17)</p> <p>Des interventions auprès des futurs professionnels de la forêt (BTS gestion forestière par exemple) sont également possibles sur demande.</p> <p><b>10.2. Documents de vulgarisation</b>  Au-delà de formations physiques, des outils de vulgarisation doivent également être développés. Une synthèse sur la prise en compte du patrimoine naturel dans les pratiques d'exploitation (vademecum des prescriptions environnementales) viendra renforcer la sensibilisation des prescripteurs de travaux en forêt publique.</p> <p>L'actualisation des guides de station enrichira l'efficacité des pratiques de gestion en permettant d'évaluer la sensibilité des stations pour adapter les essences. Le projet est encore au stade embryonnaire dans l'attente de réflexions plus poussées dans le cadre de la mise en place de la CFT en partenariat avec les acteurs de la filière. Cette opération pourrait être abordée de manière plus large, sur l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims.</p> <p>Ces fiches ou guides techniques doivent être réfléchis et développés avec nos partenaires gestionnaires des espaces naturels afin de cerner les thématiques à traiter en fonction des problématiques rencontrées sur le territoire, notamment avec l'équipe du PNR et du CNPF.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Sensibiliser les professionnels et les futurs professionnels de la forêt aux différents enjeux et répercussions de leurs pratiques	
<b>DESCRIPTIF</b>	
<p><b>10.1. Formations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des formations en interne avec le responsable environnement de l'agence Aube-Marne et les partenaires de l'ONF.</li> <li>• Interventions auprès de futurs forestiers en formation.</li> <li>• Réflexion sur la mise en place de formations externes sur la prise en compte du patrimoine naturel dans les activités forestières.</li> </ul>	

### 10.2. Documents de vulgarisation

- Vademecum des prescriptions environnementales (interne uniquement à l'ONF, mais adaptable) et autres documents de vulgarisation (2019)
- Actualisation des guides des stations forestières à partir de 2022-2023

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		x		

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR, CNPF
Partenaires techniques	Syndicats forestiers, Fibois Grand Est, Communes forestières, Observatoire de la sécurité routière etc.
Sources de financement envisagées	PNR, CR, CD51, etc.
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	7.500 € pour les formations internes Temps de travail correspondant

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
10.1 Formations	x	x	x	x	x	x
10.2. Documents de vulgarisation	x				x	x

<b>VIII. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES À LA FORÊT ET À SES RICHESSES</b>	
<b>ACTION 11</b>	<b>CRÉER DES OUTILS D'ANIMATION ET ORGANISER L'ACCUEIL DU GRAND PUBLIC</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>11.1. Dans le but de participer à l'éducation à l'environnement et à la valorisation de la démarche de labellisation, des animations nature sont organisées par les agents forestiers dont les secteurs sont concernés par Forêt d'Exception. Les personnels et partenaires de MHCS bénéficient ainsi depuis 2011 de visites dans les forêts domaniales de la Montagne de Reims, présentant les actions réalisées dans le cadre du partenariat ONF/MHCS mais également la biodiversité forestière et les principes de gestion durable de la forêt. Ces visites se poursuivront sur la durée de ce contrat de projet grâce au renouvellement de convention entre les deux structures.</p> <p>11.2. Dans le cadre de sa mission d'Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité, le PNR réalisera en partenariat avec l'ONF un dépliant à l'intention du grand public présentant la gestion forestière.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Initier le grand public aux richesses de la forêt par le biais de sorties sur le terrain	
<b>DESSCRIPTIF</b>	
<p>11.1 Visites d'une demi-journée sur le thème de la gestion forestière et du label Forêt d'Exception réalisées par le personnel de l'ONF, auprès d'un groupe de 20 employés (maximum) de l'entreprise mécène.</p> <p>11.2 Dépliant d'information sur la gestion forestière</p>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		x		

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR
Partenaires techniques	Syndicats forestiers, Communes forestières, FDC51, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, etc..
Sources de financement envisagées	MHCS, ONF, PNR
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Sorties : 6 000 € sur 5 ans Création et diffusion d'outils : 3 000 €

<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
11.1 Sorties MHCS	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
11.2 Dépliant d'information sur la gestion forestière		3 000 €				

<b>ACTION 12</b>	<b>RÉALISER DES SORTIES POUR LE PUBLIC SCOLAIRE ET MIEUX ORGANISER, STRUCTURER L'ANIMATION NATURE AVEC LES ÉCOLES</b>			
<b>CONTEXTE</b>				
<p>12.1 Dans le cadre de sa politique d'accueil du public et de développement d'actions à destination des scolaires, l'agence Aube-Marne de l'ONF réalise des animations en forêt sur la base d'un support d'éducation à l'environnement nommé « En quête des secrets de la forêt », élaboré par un groupes d'animateurs de la direction générale de l'ONF.</p> <p>12.2 Lors du premier contrat de projet, l'ONF et le PNR ont signé une convention leur permettant de se coordonner afin d'améliorer l'accueil des scolaires en forêt. Ce sont plus de 14 sorties « Métier du forestier » qui ont été organisées. Cette convention va être renouvelée afin de poursuivre ce qui a été mis en place.</p> <p>12.3 Dans le cadre de sa mission d'Education à l'environnement, le PNR a mis en place une démarche d'animation de réseau sur son territoire. L'objectif est de fédérer les acteurs autour du projet partagé qu'est l'éducation au territoire, de mutualiser les moyens, de proposer une offre éducative liée aux enjeux de son territoire et plus largement au développement durable et à la biodiversité en direction des groupes scolaires et extrascolaires. L'ONF intègre ce réseau dans le but de cadrer les différentes sorties pédagogiques ayant lieu en FD, de développer des sorties sur le thème du métier du forestier et de participer à la dynamique de structuration de l'offre pédagogique locale.</p>				
<b>OBJECTIFS</b>				
<p>Proposer une offre d'animations pédagogiques cohérentes entre les différents prestataires du territoire. Initier les scolaires aux richesses de la forêt et sa gestion multifonctionnelle dans le cadre de projets construits avec les enseignants et en lien avec le programme scolaire.</p>				
<b>DESRIPTIF</b>				
<p>12.1 2 à 4 sorties "En quête des secrets de la forêt" animées par l'ONF chaque année, destinées aux scolaires et enseignants des cycles 3 (CM1 à 6ème) et 4 (5ème au lycée). Celles-ci comprennent une animation d'une demi-journée.</p> <p>12.2 Maintien d'un avenant à la convention cadre signée entre le PNR et l'ONF prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la transmission d'un planning de toutes les visites en forêt domaniale aux agents, l'établissement d'une autorisation permanente pour ces sorties sur les secteurs ne présentant pas de problèmes de sécurité, la précision de règles de cueillette et de récolte au cas où le projet scolaire prévoiraient ce genre d'activités afin d'éviter toutes dégradations du milieu.</li> <li>• interventions d'une demi-journée réalisées par l'ONF chaque année (3 sorties par agent), destinées aux scolaires de cycle 3, sur le thème du « métier du forestier ». Ces animations sont établies via le PNR dans le cadre d'un programme pédagogique précis construit avec l'enseignant.</li> </ul> <p>12.3 Participation de l'ONF à la commission "Education au territoire" du réseau éducatif mis en place par le PNR pour promouvoir les offres éducatives du territoire (création d'un guide des offres éducatives réunissant l'ensemble des acteurs locaux, organisation de journées pédagogiques et de séminaires, accompagnement et formation des acteurs éducatifs dans leurs projets en partenariat avec les institutions concernées, accueil sur site des enseignants afin de leur faire découvrir les animations et outils à leur disposition).</p>				
<b>Autres axes concernés</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>
		x		

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR					
Partenaires techniques	Education nationale, acteurs du réseau Éducation au territoire					
Sources de financement envisagées	ONF, PNR, MHCS					
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	34 000 € répartis sur 5 ans					
<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
12.1. « En quête des secrets de la forêt »	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €
12.2. « Métier du forestier »	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €
12.3. Participation à la commission Éducation au Territoire	x	x	x	x	x	x

<b>C. Axe 3 : Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale</b>	
<b>IX. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES PAR DES INVENTAIRES</b>	
<b>ACTION 13</b>	<b>AMÉLIORER NOS CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTE EN MONTAGNE DE REIMS</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Valoriser le patrimoine forestier local, c'est aussi améliorer nos connaissances naturalistes sur ces milieux.</p> <p>13.1. Les recherches se sont d'abord concentrées sur deux secteurs (RBD des faux et RBD des mares de Verzy) et concernaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La flore</li> <li>• Les amphibiens</li> <li>• Les faux de Verzy</li> <li>• L'analyse palynologique, etc...</li> </ul> <p>De façon plus large, des études et inventaires ont été mis en œuvre à l'échelle des trois FD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avifaune</li> <li>• Les chiroptères</li> </ul> <p>En 2014, le PNR a réalisé un diagnostic territorial de la Trame verte et bleue ainsi qu'un inventaire des zones humides, en précisant plus finement celles présentes en forêts publiques.</p> <p>Des études plus spécifiques ont ensuite été mises en place, dans le cadre du Plan d'actions TVB, sur la période 2016-2020.</p> <p>13.2. En parallèle, les connaissances concernant l'origine et la transmission du phénomène « tortillard » des faux de Verzy restaient à compléter. Un partenariat a été conventionné pour une période de 3 ans avec l'INRA de Bordeaux pour mettre en œuvre des travaux de recherche.</p> <p>13.3. Pour finir, en 2019, un recensement de l'ensemble des connaissances biologiques relatives au massif forestier, datant des années 70 à aujourd'hui, va permettre d'appréhender les enjeux environnementaux des trois FD labélisées et d'orienter les suivis et les futures études à mener dans les années à venir.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
<p>Approfondir les connaissances sur la faune et la flore présente en forêt domaniale afin de mieux en tenir compte dans nos pratiques.</p>	
<b>DESCRIPTIF</b>	
<p>13.1. Depuis 2014, le PNR mène les études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inventaire des chiroptères présents sur les sites Natura 2000;</li> <li>• études des habitats: éboulis crayeux sur le territoire du Parc et pelouses calcaires sur les sites Natura 2000.</li> <li>• inventaire des rhopalocères sur les pelouses calcicoles et milieux associés ;</li> <li>• étude sur l'état écologique des lisières forestières (2019) ;</li> <li>• étude sur l'avifaune liée aux vieux bois dans le but de développer une « Trame intra-forestière de vieux bois » (2019) ;</li> <li>• réalisation d'Atlas de la biodiversité communale sur 18 communes (2019-2022) ;</li> </ul> <p>13.2. Pour une période de 3 ans, l'ONF, l'INRA de Bordeaux et d'autres centres de recherche se sont associés pour étudier la génétique des faux de Verzy, mais aussi de hêtres tortillards situés dans d'autres localités françaises et européennes.</p> <p>13.3. En 2020, les réseaux naturalistes de l'ONF analyseront la synthèse naturaliste afin d'émettre des propositions d'orientations pour les futurs suivis et études biologiques à mener sur les 3 FD.</p>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
				x

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR
Partenaires techniques	AESN, Associations naturalistes et autres structures gestionnaires d'espaces naturels, SESNR, CENCA, INRA, autres centres de recherche
Sources de financement envisagées	ONF, PNR via le PA TVB, AESN, DREAL MHCS et LVMH sont mécènes de l'étude génétique sur les faux de Verzy pour un montant global de 75 000 €. L'INRA finance via le projet GENTREE 80 000 €.
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	<p>Le coût total de l'étude génétique se monte à 260 000 € sur 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 000 € le salaire d'un post-doc bio-informaticien</li> <li>- 80 000 € de fonctionnement</li> <li>- 90 000 € de personnels</li> </ul> <p>Coût du stage de la synthèse des connaissances naturalistes. Temps technicienne ABC sur 3 années Coût des études TVB sans le temps du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avifaune liée aux vieux bois : 28 512 €</li> <li>- Etat écologique des lisières : 27 180 €</li> </ul>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
13.1. Études menées par le PNR	x	x	x			
13.2. Étude sur la génétique des faux de Verzy	87 000 €	87 000 €	87 000 €			
13.3. Stage et analyse de la synthèse	2 000 €	17 680 €				

<b>ACTION 14</b>	<b>LIMITER LA PROPAGATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Les espèces exotiques envahissantes s'établissent dans les espaces dont elles ne sont pas originaires. Leur développement impacte la faune et la flore autochtone négativement, ce qui perturbe les milieux naturels et peut provoquer des désagréments pour les activités anthropiques (qualité de l'eau, irrigation, agriculture, pêche, etc.) ou la santé publique (allergies, toxicité, transmissions de maladies, etc.). Dans le souci de préserver la biodiversité du massif forestier de la Montagne de Reims, il est nécessaire de développer des actions limitant la propagation de ces espèces exotiques envahissantes.</p> <p>14.1. Une cartographie des plantes exotiques envahissantes présentes sur le territoire a été réalisée et sera actualisée. Une fois les espèces identifiées, il sera alors possible de suivre l'évolution des populations et de proposer, lorsque le contexte le nécessite, des moyens de gestion.</p> <p>14.2. En revanche, il est déjà établi que les foyers de populations de Raton laveur (<i>Procyon lotor</i>) sont en expansion dans le nord-est de la France et le nombre de prélèvement a doublé durant la dernière décennie. Les impacts de cette espèce opportuniste sur son environnement restent peu connus. C'est la raison pour laquelle un Site pilote « Raton-laveur » a été créé afin de mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers. Une thèse est actuellement en cours afin d'élucider certains questionnements sur cette espèce (comportement, sanitaire...). Ces données permettront d'anticiper les futurs dégâts sur les espèces d'intérêt présentes en FD, tel le sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) ou le triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) qui relèvent de l'annexe II de la Directive Habitat.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Prévenir, amoindrir l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité locale	
<b>DESCRIPTIF</b>	
<p>14.1 Actualisation de la cartographie des EEE présentes sur le territoire et propositions de moyens de lutte, si nécessaire. Des actions de sensibilisation auprès du public concernant ces problématiques et de valorisation des essences indigènes (diffusion de supports de communication, édition...) seront conduites.</p> <p>14.2 Travail sur l'étude du comportement du Raton laveur en Montagne de Reims et sur leur gestion dans le cadre du site pilote « Raton laveur ».</p>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
			x	

Porteur de projet pressenti	ONF, PNR, FDC, ONCFS (CNERA), DDT, FREDON, URCA(CERFE)
Partenaires techniques	CRPF, associations naturalistes, instituts de recherche et autres structures gestionnaires d'espaces naturels, FNC, UNAPAF, ADPPMA
Sources de financement envisagées	PNR, FDC51
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de personnel correspondant

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
14.1. Cartographie des EEE	x	x	x	x	x	x
14.1. Actions communication	x	x	x	x	x	x
14.2. Site pilote « Raton-laveur » Étude	x	x	x	x		

**D. Axe 4 : Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation**

**X. MAINTENIR UN INVESTISSEMENT D'EXCELLENCE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

**ACTION 15**

**PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS DOMANIALES**

**CONTEXTE**

La volonté de contribuer au maintien et à la valorisation de la biodiversité constitue un des engagements fondamentaux de la politique environnementale de l'ONF, notamment par l'application stricte de l'instruction biodiversité.

15.1. La mise en place progressive d'îlots de vieux bois dans les forêts publiques est une des traductions concrètes de cet engagement. Le maintien d'une trame de vieux arbres assure la présence d'éléments de stades de vieillissement qui pourraient disparaître dans le cadre d'un cycle sylvicole axé sur la production de bois et conforte la survie et le déplacement d'espèces inféodées à ces stades de maturité. Pour une plus grande efficacité de cette trame, une mise en cohérence à l'échelle du massif de la Montagne de Reims est en projet dans le cadre du plan d'actions TVB dans les autres types de propriétés forestières.

Parallèlement à la mise en place de trame de vieux bois, l'instruction biodiversité établit une liste d'éléments à prendre en compte pour une gestion durable de la forêt :

- Mélange d'essences dès le stade de jeunes peuplements (accompagnatrices, pionnières et essences objectifs) (fiche action 16)
- Signaler les espèces exotiques envahissantes (EEE) et mettre en place une gestion de limitation lorsque c'est pertinent (fiche action 14)
- Travail sur les ripisylves
- Prise en compte des espèces et espaces sensibles : adapter les périodes d'intervention si nidification (par exemple)
- Travail des lisières (fiche action 13)
- Fauches raisonnées des accotements.

15.2. La forêt domaniale de Verzy abrite une biodiversité exceptionnelle : la station la plus importante au niveau mondial de hêtres tortillards, ainsi qu'un réseau de mares conséquent abritant une tourbière âgée d'au moins 7 siècles. Afin de préserver ces richesses naturelles rares, deux RBD ont été créées sur les secteurs correspondants. La RBD des Faux de Verzy a été créée en 1981 avec une surface originelle de 29,06 ha avant d'être étendue pour atteindre une surface de 57,44 ha. Elle est aussi un Site Classé depuis 1932. Selon le dernier inventaire effectué, le nombre de faux de Verzy se situe autour 800. Le plan de gestion a été validé en 2018 par le CNPN et est appliqué sur la Réserve.

Des études ont été planifiées dans le cadre de ce plan de gestion :

- Le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières
- L'inventaire de l'entomofaune saproxylique
- L'inventaire mycologique
- L'inventaire des chiroptères

D'autres inventaires ou suivis pourront compléter ce programme comme la bryoflore, les lichens suivant les moyens mobilisables et l'opportunité de partenariats. Ces études et inventaires visent à améliorer les connaissances scientifiques dans la réserve et font écho à la fiche action 13.

La RBD des mares de Verzy a été créée en même temps que la première, puis remaniée en 2005. Elle regroupe 69 mares sur une aire de 9,77 ha pour une surface en eau de 1,42 ha. Son plan de gestion est en cours de renouvellement.

En 1981, les procédures de gestion des RBD n'obligeaient pas à la réalisation d'un plan de gestion spécifique. Aussi, la gestion était instaurée à partir du document global d'aménagement. L'instruction n° 95T32 du 10 mai 1995 sur les RBD et les séries d'intérêt écologique particulier dans les forêts bénéficiant du régime forestier a initié le principe au niveau de ces deux RBD en même temps que leurs remaniements.

D'autres statuts de protection coexistent en forêt domaniale de Hautvillers, le site Natura 2000 n°67 fait l'objet d'une gestion particulière.

Pour préserver la biodiversité, des opérations de communication et de sensibilisation sont mises en place auprès du grand public (fiches action 11 et 12), des formations en particulier en interne (fiche action 10).

15.3. De plus les mares, les clairières intraforestières, les milieux humides, les landes font partie des habitats forestiers associés d'une grande importance pour la faune et la flore à réhabiliter. Une cartographie des habitats à l'échelle des trois forêts domaniales permettrait d'évaluer et d'identifier l'existant pour orienter les choix de réhabilitation hors Natura 2000.

## OBJECTIFS

Préserver la biodiversité liée aux stades des peuplements très âgés à très gros bois et illustrer vis-à-vis du public les processus de vieillissement poussés des peuplements.

Favoriser la biodiversité ordinaire dans les boisements en favorisant la diversité des essences, de l'âge, de la structure des peuplements, y compris en traitement régulier.

Travailler sur les milieux intraforestiers (mares, landes et clairières).

Mettre en place des mesures de gestion validées par le CNPN au sein des deux RBD.

## DESRIPTIF

### 15.1. Îlots de vieux bois

- La révision de l'aménagement de Hautvillers (2014-2034) inclut 10 îlots de vieux bois pour une surface totale de 13,82 ha (soit 3,5% de sa surface totale).
- La révision de l'aménagement du Chêne à la Vierge (2014-2034) prévoit de créer 5 îlots de vieillissement pour une surface totale de 39,23 ha (soit 2% de sa surface totale).
- L'aménagement actuel de Verzy (2008-2022) a établi 7 îlots de vieillissement pour une surface totale de 12,51 ha (soit 1,5% de sa surface totale). Durant ce contrat de projet, la révision du document engendrera une augmentation de cette aire.

### 15.2. Plans de gestion

– Le plan de gestion de la RBD des faux de Verzy (période d'application : 2019-2028) a reçu un avis favorable de la part du CNPN. Le programme d'actions positionne la préservation des faux en priorité sur tout autre objectif notamment d'accueil du public. Les actions prévues sont (pour plus de détails, consulter le plan de gestion en question) :

- Des opérations sylvicoles (coupes et travaux) favorables aux faux et à la biodiversité globale du site : irrégularisation de la réserve pour assurer un renouvellement diffus et continu des peuplements, mise en lumière diffuse des faux ;
- La mise en place de mesures permettant d'augmenter la naturalité des boisements : création d'îlots en naturalité totale dans les secteurs où les faux sont absents, préservation des arbres morts sur pied et au sol ;
- La régulation des populations piscicoles et animales ;
- Des mesures d'accueil du public, des mesures concernant les risques et d'ordre sanitaires, des études et des suivis naturalistes ;
- L'accès interdit au public en dehors des sentiers existants.

– Le plan de gestion de la RBD des mares de Verzy (période d'application : 2010-2019) doit être renouvelé pour une nouvelle période décennale par le responsable Environnement de l'Agence Aube-Marne avant d'être soumis au CNPN pour validation. La gestion du site est divisée selon sept entités, pour chacune d'entre elles sont prévues (pour plus de détails, consulter le plan de gestion en question) :

- Des actions spécifiques en faveur des éléments remarquables de la biodiversité ;
- Aucune opération sylvicole si ce n'est pour but conservatoire ;
- La régulation des populations piscicoles et animales ;
- Des mesures d'accueil du public, des mesures concernant les risques et d'ordre sanitaires, des études et des suivis naturalistes.

### 15.3. Milieux forestiers associés

La réhabilitation des milieux naturels forestiers (mares, zones humides, landes, clairières, lisières...) peut prendre plusieurs formes : curage des mares, étagement des lisières, coupes d'éclaircissement...

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
	x			x

Porteur de projet pressenti	ONF
Partenaires techniques	
Sources de financement envisagées	ONF
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail des aménagistes, des équipes locales (RUT et TFT) et du responsable Environnement

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
15.1. Îlots de vieux bois à Hautvillers, au Chêne à la Vierge et à Verzy	x	x	x	x	x	x
15.2. Application du PdG de la RBD Faux de Verzy	x	x	x	x	x	x
15.2. Modification et validation du PdG de la RBD mares de Verzy	x	x	x			
15.3. Diversification des habitats intraforestiers (mares, clairières...)	x	x	x	x	x	x

<b>ACTION 16</b>	<b>MIEUX INTÉGRER LE PAYSAGE ET LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES OPÉRATIONS SYLVICOLES</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Les forêts domaniales de la Montagne de Reims sont périurbaines et présentes d'important enjeux de fréquentation. Ce constat est d'autant plus prononcé sur la FD de Hautvillers, dont une partie du canton des Rinsillons se trouve dans la zone tampon du dossier « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », classée au titre de paysage culturel français au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce secteur est, de ce fait, classé au titre de site classé sous l'appellation « coteaux historiques de Champagne » par la DREAL afin d'assurer la gestion durable du territoire et la protection de ses qualités paysagères.</p> <p>16.1. Afin de répondre à ces nouveaux statuts de protection des paysages, et aux exigences du label Forêt d'Exception®, la révision de l'aménagement forestier de Hautvillers a été complétée par une étude paysagère de grande ampleur en 2013. Le but des préconisations issues de cette étude sont d'allier les contraintes sylvicoles aux contraintes paysagères. Le canton des Rinsillons doit en effet rester un lieu de prédilection pour les visiteurs et une place de travail pour les forestiers. Ainsi, les recommandations de renouvellement des peuplements s'étalent sur 4 périodes successives d'aménagement (soit 80 ans) afin d'atténuer l'impact paysager des coupes dans le temps.</p> <p>Les FD de Hautvillers et du Chêne à la Vierge ont bénéficié d'une étude paysagère lors de la révision de leur aménagement en 2014. Le but est d'apporter des solutions afin de rompre l'homogénéité de ces grandes lignes droites, de préserver ou d'améliorer la qualité des lisières pour une meilleure intégration des opérations sylvicoles vis-à-vis du public. Il sera envisagé d'en faire de même lors du bilan à mi-parcours de l'aménagement de Verzy, ou au plus tard lors de sa révision en 2022. Rappelons que la réserve des faux de Verzy est un site Classé depuis 1932.</p> <p>16.2. L'ONF et le PNR se sont associés à la mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » pour soutenir les démarches concourant à l'obtention du titre de Patrimoine Mondial. Les structures, avec le concours de la Commune de Hautvillers collaborent sur la construction d'un sentier Bulles et Croquis sur le canton des Petits Lhuys afin de valoriser les transitions paysagères entre vignes et forêts, typiques de la région champenoise (cf. fiche action 3).</p> <p>16.3. Ces préoccupations paysagères se rencontrent également dans les grands enjeux contemporains. Dans un contexte de dérèglement climatique global, une attention particulière est en effet portée par les équipes de l'ONF dans le choix des essences cultivées, adaptées aux évolutions constatées du milieu forestier. Le défi du changement climatique représente un véritable axe stratégique pour l'ONF au niveau national. Les choix de sylviculture menée sont un véritable outil de stockage de carbone atmosphérique, la forêt française capte plus de 10% des émissions nationales de CO2.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
<p>Assurer une meilleure intégration des opérations sylvicoles vis-à-vis du public  Diluer l'impact paysager des coupes de bois dans le temps  Adapter la sylviculture dans un contexte de changement climatique</p>	
<b>DESCRIPTIF</b>	
<p>16.1. Application des études paysagères qui ont été réalisées lors des révisions d'aménagement des forêts domaniales pour une meilleure intégration des préoccupations du grand-public vis-à-vis des coupes et des travaux forestiers. La révision de l'aménagement de Verzy étant prévu pour 2022, son étude paysagère sera programmée pour cette période.</p> <p>16.2. Partenariat avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dans l'optique de contribuer au plan de gestion de la Champagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et de valoriser les paysages du territoire.</p> <p>16.3. Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières (adaptations des essences cultivées notamment).</p>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		x		x

Porteur de projet pressenti	ONF
Partenaires techniques	PNR, Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, DREAL
Sources de financement envisagées	
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail correspondant

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
16.1. Mise en œuvre de l'étude paysagère à Hautvillers	x	x	x	x	x	x
16.1. Mise en œuvre de l'étude paysagère au Chêne à la vierge	x	x	x	x	x	x
16.1. Étude paysagère à Verzy			x	x	x	x
16.2. Maintien de l'inscription au Patrimoine Mondial	x	x	x	x	x	x
16.3. Prise en compte du changement climatique	x	x	x	x	x	x

<b>ACTION 17</b>	<b>PROMOUVOIR L'ÉCOCERTIFICATION PEFC EN MONTAGNE DE REIMS</b>			
<b>CONTEXTE</b>				
<p>La gestion forestière durable menée par l'ONF depuis de nombreuses années est reconnue par l'obtention en 2003 du label d'éco-certification PEFC pour les forêts domaniales et pour les forêts des collectivités qui souhaitent afficher leur intérêt pour la gestion durable des forêts. Sur le principe d'une participation volontaire, cette certification garantit notamment pour la filière forêt-bois que les bois vendus soient issus de forêts dont la gestion garantit le respect de l'environnement et la conservation des forêts.</p> <p>La charte Forêt d'Exception® inscrit le transfert d'expériences et de savoir-faire au-delà des forêts domaniales comme l'un des objectifs du label. Ainsi, dans le but de communiquer sur ces bonnes pratiques à l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims, une sensibilisation des communes et celle des propriétaires privés est engagée afin qu'ils adhèrent à la certification PEFC (cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la CFT, cf. fiches action 9 et 10). Les producteurs de bois publics, en adhérant à PEFC, s'engagent sur un cahier des charges du propriétaire forestier qui reprend les points d'une gestion durable des forêts (respect des sols, respect des peuplements forestiers, information sur la gestion durable, respect des cours d'eau, etc.).</p>				
<b>OBJECTIFS</b>				
<p>Développer les surfaces forestières dont la gestion respecte la charte PEFC pour obtenir un pourcentage de forêts communales certifiées supérieur à celui de l'agence Aube-Marne.</p>				
<b>DESCRIPTIF</b>				
<p>17.1. Actions de communication diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de présentation(s) PEFC avec l'ONF auprès des élus</li> <li>• Création et alimentation du site internet</li> <li>• Participation à des manifestations grand public (foires, salons)</li> <li>• Présentation de PEFC dans des classes (opération Graine de PEFC)</li> <li>• Réalisation d'un document d'accueil (présentation structure, fonctionnement certification (contrôles internes, audit...), budget...)</li> <li>• Distribution d'une pochette d'accueil contenant les fiches techniques et le document d'accueil aux nouveaux participants</li> <li>• Organisation par territoire de réunions ouvertes aux propriétaires (avec les Comités Locaux)</li> <li>• Diffusion d'une lettre d'information</li> <li>• Réalisation d'une présentation type (Powerpoint) à diffuser aux gestionnaires et animateurs forestiers</li> <li>• Envoi d'un mail de prise de contact à mi-parcours aux propriétaires engagés</li> <li>• Rédaction d'une lettre conjointe PEFC/ONF/Communes forestières, distribuée avec un dépliant de présentation de la certification forestière PEFC au public visé.</li> </ul> <p>17.2. Sensibilisation / formation PEFC des prescripteurs (cf. fiche action 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire du bois pour les scieurs (2019)</li> <li>• Pourquoi le papier fait-il du bien à la forêt (2019)</li> <li>• Mener une exploitation respectueuse de la forêt (2019)</li> <li>• Gérer l'équilibre forêt-gibier avec son chasseur (2019)</li> <li>• Protéger et développer la biodiversité dans sa forêt (2020)</li> </ul> <p>17.3. Randonnée PEFC</p>				

<b>Autres axes concernés</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>
				x

Porteur de projet pressenti	PEFC
Partenaires techniques	ONF, CRPF, syndicats forestiers et UFPCA, Communes forestières, Fibois Grand Est
Sources de financement envisagées	
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail correspondant

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
17.1. Actions de communication diverses + lettre conjointe	x	x	x	x		
17.2. Formations des prescripteurs	x	x				
17.3. Randonnée PEFC		x				

<b>XI. AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE ET LES PRATIQUES DE CHASSE</b>	
<b>ACTION 18</b>	<b>OPTIMISER LA CONCERTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES PRATIQUES DE CHASSE</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>18.1. La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, dont l'un des objectifs majeurs est « d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles », spécifie, dès l'article 1er de son titre Ier, que ce développement durable « implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux ». La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité. L'objectif de cet équilibre est de préserver une faune sauvage riche et diversifiée compatible avec la pérennité et la rentabilité des activités sylvicoles.</p> <p>La chasse du grand gibier est soumise à l'attribution d'un plan de chasse qui fixe le nombre d'animaux qui pourra être prélevé durant la période de chasse sur le territoire. Il permet ainsi d'assurer la gestion durable des populations de grands gibiers. Les propositions de plans de chasse pour l'année suivante sont décidées lors de Comité Technique Local (CTL). Afin d'améliorer le déroulement et la qualité de ces comités, une concertation accrue des différents acteurs est proposée, notamment entre l'ONF et les Louvetiers.</p> <p>18.2. La FDC51, en partenariat avec le PNR, l'ONF et tous les acteurs concernés (équarisseurs, sociétés de chasse volontaires, GIC, etc.) ont mis en place une filière pilote, démonstrative et pouvant servir de référence à l'échelon départemental en 2014. L'objectif du projet de gestion des déchets de venaison est d'aboutir à l'amélioration des pratiques issues de la chasse au grand gibier en Montagne de Reims.</p> <p>En 2014, les déchets de venaison du grand gibier sont éliminés par quatre modes de gestion : ordures ménagères, fosses prévues à cet effet, dans la nature et par équarrissage. Toutes ces méthodes ne sont pas recommandées et adaptées au territoire du PNR de la Montagne de Reims.</p> <p>La mise en place de 4 zones de collecte permet à chaque structure cynégétique de disposer des éléments nécessaires à la gestion des déchets de chasse sur leur territoire. C'est une entreprise habilitée qui gère l'enlèvement des déchets (ATE-MAX), via le suivi administratif du GIC de la Montagne de Reims.</p> <p><i>Rappel : on entend par déchets de venaison toutes viscères (poumons, cœur, foie, estomac, intestins, abats, etc.), têtes, pattes et peaux de gibiers prélevés durant les journées de chasse.</i></p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
<p>Accroître la concertation entre les différents organismes concernés par les plans de chasse Pérenniser les pratiques de meilleure prise en charge des déchets de venaison.</p>	
<b>DESSCRIPTIF</b>	
<p>18.1. Amélioration des contacts et échanges avec les organismes chargés du suivi des populations de gibiers et des relevés des ICE pour tendre vers une vision mieux concertée de l'évolution des populations et des prélèvements à opérer pour restaurer ou maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.</p> <p>18.2. La filière d'équarrissage a été mise en place sur le territoire de la Montagne de Reims suite à une étude de faisabilité réalisée par le PNR et la FDC durant la saison de chasse 2013-2014.</p> <p>Suite aux prospections en forêts publiques et privées, 4 points de collecte ont été identifiés après estimation des quantités potentielles de déchets, des accords des propriétaires pour le dépôt de benne sur leur terrain et de la distance à parcourir acceptable pour chaque société de chasse. La collecte se poursuit chaque année depuis la mise en place des points de collecte. Dorénavant, un suivi de cette opération sera réalisé.</p>	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
				x

Porteur de projet pressenti	FDC51, GIC de la Montagne de Reims, CRPF, ONF, PNR			
Partenaires techniques	ONCFS, Louvetiers, Communes forestières, USM, UFPCA, PEFC, toutes autres structures gestionnaires d'espaces forestiers			
Sources de financement envisagées	FDC51, GIC de la Montagne de Reims			
Estimation des besoins humains, techniques et financiers	Temps de travail correspondant			

CALENDRIER PRÉVISIONNEL						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
18.1. Amélioration de l'approche concertée de l'établissement des plans de chasse	x	x	x	x	x	x
18.2. Suivi du programme de collecte par équarrissage	x	x	x	x	x	x

<b>XII. MIEUX VALORISER LES PRODUITS BOIS AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE COURTE</b>	
<b>ACTION 19</b>	<b>AMÉLIORER LA VALORISATION DU BOIS</b>
<b>CONTEXTE</b>	
<p>Après une première analyse de la filière bois en Montagne de Reims en 2012, il est apparu que non seulement le bois local n'est pas valorisé sur place, mais également que le bois utilisé en construction était majoritairement importé.</p> <p>Dans le souci d'un développement durable, il serait bon de favoriser une filière plus localisée, afin que les ressources économiques profitent aux acteurs locaux. Des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales sont déjà établis pour le bois issu des FD et fortement encouragés dans les forêts communales pour le hêtre et le bois résineux.</p> <p>Dans l'optique d'une mise en valeur du bois, une convention tripartite a été signée avec la Tonnellerie de Champagne, l'ONF et la maison de champagne Henri Giraud pour étudier les qualités organo-leptiques du bois à merrain provenant de certaines parcelles des forêts domaniales d'Hautvillers et de Verzy. Cette expérimentation est prévue pour une période de trois ans, renouvelable.</p> <p>Menée à une échelle plus large, cette action est actuellement réfléchi plus profondément dans le processus de construction de la CFT du PNR de la Montagne de Reims (fiche action 9) avec le concours de l'interprofession.</p>	
<b>OBJECTIFS</b>	
Augmenter la part transformée localement du bois produit en Montagne de Reims, notamment en établissant des relations privilégiées entre les producteurs et les transformateurs de bois du territoire afin de dynamiser la filière locale	
<b>DESCRIPTIF</b>	
Mise en place d'une expérimentation sur les qualités de bois à merrain de la Montagne de Reims	

Autres axes concernés	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
				x

<b>Porteur de projet pressenti</b>	ONF, PNR
<b>Partenaires techniques</b>	Tonnellerie de Champagne, Champagne Henri Giraud, PNR
<b>Sources de financement envisagées</b>	ONF, Tonnellerie de Champagne, Champagne Henri Giraud
<b>Estimation des besoins humains, techniques et financiers</b>	Temps de travail correspondant

<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</b>						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Expérimentation sur le bois à merrain	x	x	x	x	x	x

---

Rédaction - Solène du Puy

Relecture - Étienne Konne, Christèle Gernigon, Clotilde Bayle, Estelle Profit, Eva Poilvé, Alvina Heyne

Photo de couverture - Solène du Puy

Maquette DCOM

Février 2020

Agence territoriale Aube-Marne  
10 rue Pasteur  
51470 Saint-Memmie  
Février 2020  
© Solène du Puy  
Maquette DCOM